

Programme LRRD d'appui à la viabilisation des villages ruraux intégrés dans le cadre du rapatriement et de la réintégration au Burundi.



FICHE DESCRIPTIVE DU PROJET

Description succincte

Le Burundi entre dans une phase critique du processus de stabilisation et de relèvement communautaire. Cependant, une série d'événements risquent de mettre en péril cette phase de stabilisation. Primo, l'afflux massif des rapatriés et des expulsés a créé une augmentation critique de la demande sur les services sociaux de base déjà fortement limités. Secundo, des problèmes spécifiques liés aux retours tel que: les disputes de propriétés, l'accès à la terre, l'insuffisance de stock alimentaire, l'accentuation du chômage, provoquent de nouvelles tensions au sein des communautés.

C'est pourquoi le Gouvernement a mis en place un programme de villagisation dans le cadre du rapatriement et de la réintégration au Burundi en tant que réponse d'urgence à la réintégration des personnes affectées par la crise pour lesquelles un programme d'installation individuelle dans un habitat rural dispersé relève de l'impossible. Sous la conduite du Gouvernement du Burundi et en partenariat avec les agences des Nations Unies, les institutions financières internationales et les donateurs, les organisations non-gouvernementales (ONG) et les associations de la société civile, ce programme de villagisation fait également partie intégrante des solutions durables aux conflits successifs qui ont secoué le pays et s'insère à ce titre dans les politiques de développement à long terme du gouvernement du Burundi.

Le présent programme vise à appuyer la réintégration socioéconomique des populations des villages ruraux intégrés, à travers la promotion de la cohésion sociale, la gouvernance locale, l'amélioration des conditions de vie de la population et l'accès aux services sociaux de base dans un environnement sécurisé.

Le programme comprend quatre principales composantes : (1) Appuyer la mise en place des mécanismes de coordination du programme VIR; (2) Renforcer la cohésion sociale intra-communautaire à travers la promotion du développement local et la prévention et la résolution des conflits, notamment dans le domaine foncier (3) Améliorer l'offre, la qualité et l'entretien / maintenance des infrastructures socioéconomiques et communautaires ; (4) Assurer la réintégration socioéconomique des populations cibles et la réduction de la pauvreté à travers la relance des activités productives et la promotion de l'entrepreneuriat local. Deux autres composantes seront couvertes par l'UNICEF et la FAO à savoir d'une part, l'accès à l'eau, l'hygiène et l'assainissement et d'autre part, la sécurité alimentaire et le développement agricole.

Titre du Programme: **Appui à la viabilisation des villages ruraux intégrés**

Composante du Programme : **Relèvement communautaire**

Durée du programme : **36 mois**

Project ID :

Modalité de Gestion : **DEX**

Agence de contrepartie : **Ministère de la Solidarité Nationale, du Rapatriement des Réfugiés et de la Réintégration Sociale (MSNRRRS)**

Budget Total:
Contributions:

- Commission Européenne: 2 900 000 €
- PNUD TRAC: 209 999 €

Fonds à mobiliser:

Approuvé par le Gouvernement : _____

Approuvé par le PNUD: _____



Table des matières

1.	<i>ANALYSE DE LA SITUATION</i>	3
1.1	Contexte	3
1.2	Analyse du problème	4
2.	<i>OBJECTIF, BÉNÉFICIAIRES ET ZONES D'INTERVENTION DE L'ACTION</i>	5
2.1	Objectifs	5
2.2	Zones d'intervention	5
2.3	Bénéficiaires cibles	6
3.	<i>DÉMARCHE DU PROJET</i>	7
3.1	La stratégie d'intervention du projet	7
3.2	Les composantes du projet	9
3.3	Cadre de résultats	14
3.4	Thèmes transversaux pour consolider son impact.	15
4.	<i>ARRANGEMENTS DE MISE EN OEUVRE</i>	15
4.1	Modalités de gestion	15
4.2	Gestion financière	16
4.3	Sélection des partenaires et des agences d'exécution.	16
4.4	Mécanismes de coordination	17
5.	<i>SUIVI ET ÉVALUATION</i>	17
6.	<i>COMMUNICATION ET VISIBILITÉ</i>	18
7.	<i>ANALYSE DES RISQUES ET HYPOTHESES</i>	19
8.	<i>CHRONOGRAMME DES ACTIVITES PNUD</i>	20
	APPENDICES	25
	Appendice 1 : Cadre logique	26
	Appendice 2 : Expertise de l'Unité de Gestion	39
	Appendice 3 : Document De Stratégie	44
	Appendice 4 : Zone de retour de rapatriés	53
	Appendice 5 : Cartes des villages ruraux intégré	54
	Appendice 6 : Situation des villages ciblés	55
	Appendice 7 : Critères d'évaluation des nouveaux sites	63
	Appendice 8 : Mécanisme de coordination et de suivi de la mise en œuvre du programme de « Villages Ruraux Intégrés »	64

1. ANALYSE DE LA SITUATION

1.1 Contexte

Selon le recensement réalisé en Août 2008, la population du Burundi s'élève à 8,1 millions d'habitants pour une superficie de 27,834 kilomètres carrés. Son taux d'accroissement naturel atteignant 2,7% et la densité de sa population d'environ 290 habitants/km² sont classés parmi les plus élevés d'Afrique¹. Le pays est organisé en 17 provinces. Ces provinces, à leur tour, sont divisées en 129 communes et 2 638 collines.

Depuis 1972, les affrontements successifs ont fait plus de 300 000 victimes et ont entraîné le déplacement forcé de 800 000 réfugiés dans les pays voisins (principalement en Tanzanie) et plus de 400 000 déplacés internes vivant dans des sites. Ces événements ont eu de graves perturbations sur la vie communautaire dans le pays. Ils ont rendu inopérants des secteurs entiers de l'économie tels que l'agriculture, la pêche, l'élevage. Les activités commerciales et artisanales ainsi que le petit entrepreneuriat ont été paralysés, empêchant les populations de subvenir à leurs besoins. Les infrastructures communautaires de base (routes, pistes rurales, écoles, centres de santé) ont été détruites. De plus, les périodes de conflits ont réduit le capital social et affaibli les mécanismes traditionnels (basés sur la coutume ou le droit positif) de résolution des conflits.

C'est dans un contexte général de paupérisation de la population et de l'absence de la cohésion sociale, qu'un processus de paix engagé en 1998 par des négociations inter-burundaises a abouti le 28 août 2000, à la signature de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation et des Accords de Cessez-le-feu, successivement l'Accord Global de Cessez-le-feu avec le CNDD-FDD le 16 novembre 2003 et celui avec le PALIPEHUTU-FNL le 7 septembre 2006. Les premières élections démocratiques et libres durant ces treize dernières années se sont déroulées à la fin de 2005 avec le concours de l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) et le soutien de la communauté internationale permettant la mise en place des institutions démocratiquement élues et marquant la fin de la période de transition politique issue de l'Accord d'Arusha. On constate que les efforts de dialogue entrepris par le Gouvernement et la communauté Internationale ont permis le retour progressif des réfugiés. Selon le HCR, plus de 500.000 réfugiés sont déjà rentrés depuis 2002 avec un pic de 93 000 rapatriés en 2008².

Sachant que plus de 90% de la population burundaise dépend pour son existence de l'activité agricole et donc de l'accès à la terre, l'arrivée massive des rapatriés a entraîné une forte pression sur les capacités d'absorption des infrastructures socio-économiques déjà fortement limitées. Cela a également provoqué des problèmes spécifiques consécutifs aux retours des réfugiés tels que : les disputes de propriétés, l'accès à la terre, l'insuffisance de stock alimentaire, l'accentuation du chômage. A la fin du mois de septembre 2008, la Commission Nationale des Terres et Autres Biens (CNTB) enregistrait 11 568 cas de conflits fonciers principalement liés aux rapatriés de 1972. Plus de 3 829 dossiers ont été résolus à travers un processus de résolution pacifique. Ainsi, il reste toujours 7 739 dossiers qui attendent d'être instruits et clôturés³.

C'est pourquoi le Gouvernement a mis en place un programme de villagisation dans le cadre du rapatriement et de la réintégration au Burundi en tant que réponse d'urgence à la

¹ Mission d'étude sur « La problématique foncière et les solutions alternatives face aux défis de la réintégration et réinsertion des sinistrés au Burundi ». Rapport final, UNOPS-PNUD-CNTB, Déc. 2007, p.10

² UNHCR : Statistiques au 29 juin 2009

³ Données de la CNTB au 30 juin 2009.

réintégration des personnes affectées par la crise pour lesquelles un programme d'installation individuelle dans un habitat rural dispersé relève de l'impossible. Sous la conduite du Gouvernement du Burundi et en partenariat avec les agences des Nations Unies, les institutions financières internationales et les donateurs, les organisations non-gouvernementales (ONG) et les associations de la société civile, ce programme de villagisation fait également partie intégrante des solutions durables aux conflits successifs qui ont secoué le pays et s'insère à ce titre dans les politiques de développement à long terme du gouvernement du Burundi.

Ainsi, le Cadre Stratégique pour la Consolidation de la Paix au Burundi consacre la prépondérance de la question foncière et en fait une des priorités du Cadre Stratégique et de son Mécanisme de Contrôle et de suivi⁴.

Dans ce cadre, la politique de villagisation préconisée vise (i) à procurer à la population concernée une source permanente de revenus, (ii) à créer des services et commerces nécessaires à l'amélioration de la productivité agricole et des conditions de vie des ménages et (iii) enfin à amorcer un processus d'auto-développement à l'échelle du village. Elle permettra de transformer progressivement l'économie de subsistance en économie de marché, de diversifier les sources de revenus des ménages, de réduire ainsi les causes structurelles de la pauvreté monétaire et de stabiliser ces ménages dans leur milieu⁵

.2 Analyse du problème

En raison de la nécessité de trouver rapidement une réponse urgente au retour massif des rapatriés sans terre, le programme de villagisation n'a atteint que partiellement ses objectifs initiaux. En effet, une évaluation du programme de construction d'abris et de villages réalisés par le passé menée fin 2007-début 2008⁶ sur 13 sites d'abris et de villages conclut que la plupart des projets avaient été conçus comme des habitations regroupées plutôt que comme des villages intégrés, et que même lorsque des projets avaient une vision plus holistique, les infrastructures et services de base n'avaient été intégrés ni dans la planification ni dans le financement initial et seule la première phase de construction de maisons avait été réalisée.

En conséquence, les bénéficiaires se retrouvent généralement sans parcelles à cultiver, ni possibilité de développer des activités génératrices de revenus. Dans nombre de sites, des infrastructures et services essentiels ne sont disponibles ni sur le site ni à proximité ou lorsqu'ils existent, leur capacité est insuffisante pour répondre aux besoins des nouveaux résidents. Plus d'une vingtaine de villages ont été ainsi érigés ces dernières années qui nécessitent des actions afin de les transformer en mode d'habitat innovateur qui favorise la gestion efficace des ressources foncières et la réintégration durable des rapatriés et déplacés internes.

Jusqu'à présent, les efforts d'appui à la réintégration se sont focalisés dans la phase d'urgence, sans être complétés par des actions de long terme qui puissent rendre durables les investissements réalisés. Il est temps maintenant de promouvoir une approche de relèvement communautaire qui s'inspire fortement de l'approche « *early recovery* » du PNUD et du Liens entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement (LLRD) de la Communauté européenne qui suppose que toute action de stabilisation et de redressement post-crise demande une action concertée multisectorielle. Le relèvement communautaire se compose de

⁴ Domaine prioritaire 5 : Recherche de solutions durables à la question foncière et relèvement socio-économique des populations affectées par la guerre et les conflits.

⁵ *Lettre de Politique Nationale d'Habitat et d'Urbanisation* validée par le Conseil des Ministres le 9 juillet 2008.

⁶ Conseil Norvégien pour les Réfugiés, Enquête Préliminaire sur la Villagisation au Burundi, Septembre 2007- Février 2008.

quatre principaux axes: (a) la sécurisation communautaire, (b) la gouvernance locale –étatique et non étatique-, (c) la revitalisation des secteurs productifs –y compris le secteur privé local- (d) l'accès aux services sociaux de base et à un habitat décent. En raison des circonstances actuelles du pays, les actions de relèvement communautaire au Burundi vont s'inscrire dans une stratégie de consolidation de la paix, dont la prévention et la résolution des conflits au niveau local constituent des axes fondamentaux. Créer et multiplier des opportunités (de choix économiques, sociaux, etc..) contribuent à la réduction des causes des conflits.

2. OBJECTIF, BÉNÉFICIAIRES ET ZONES D'INTERVENTION DE L'ACTION

2.1. Préambule

Cette action entre dans le cadre du « *Programme LRRD d'appui à la viabilisation des villages ruraux intégrés dans le cadre du rapatriement et de la réintégration au Burundi* » financé sur l'enveloppe B du 10^{ème} Fond Européen de Développement (FED) et intervient en continuité et en consolidation des acquis (LLRD) du « *Programme d'urgence de viabilisation des VRIs* » financé par ECHO, qui a notamment appuyé dans une première phase les VRIs de Kibago et Rumonge. Dans ce cadre, et dans le but d'assurer la pertinence des appuis et identifier les besoins réels des populations des VRIs, on notera notamment qu'un diagnostic du profil socio économique des VRIs bénéficiaires du « *Programme LRRD* » a été élaboré pour tous les VRIs bénéficiaires (sauf Nyagibina) et permettra de bien cibler les activités de relance économique et celles en renforcement des capacités prévues dans le cadre de cette action.

.1 Objectifs

L'objectif principal du programme et de la présente Action est de soutenir le rapatriement et la réintégration durables des populations affectées par les crises au Burundi par l'appui à la viabilisation socioéconomique des villages ruraux intégrés dans le cadre de la politique de villagisation préconisée par le Gouvernement du Burundi et ses partenaires.

Les objectifs spécifiques de l'Action sont:

- Appuyer la mise en place des mécanismes de coordination du programme VRI
- Renforcer la cohésion sociale intra-communautaire à travers la promotion du développement local et la prévention des conflits notamment dans le domaine foncier.
- Améliorer l'offre, la qualité et l'entretien / maintenance des infrastructures socioéconomiques et communautaires
- Assurer la réintégration socioéconomique des populations cibles et la réduction de la pauvreté à travers la relance des activités productives et la promotion de l'entrepreneuriat local.

.2 Zones d'intervention

La planification de l'implantation des nouveaux villages est toujours en cours. La confirmation de la sélection définitive de chaque site se fait en étroite collaboration avec les Gouverneurs des Provinces, les autorités administratives locales, la CNTB, le Projet d'Appui au Rapatriement et à la Réintégration des Sinistrés (PARESI) et le Ministère de l'Aménagement du Territoire de sorte à assurer la coopération de tous les intervenants gouvernementaux clés du foncier et leur accord sur la disponibilité de chaque site sélectionné et sa viabilité pour un projet de villagisation.

Les villages, bénéficiaires prioritaires de ce « *Programme* », sont situés dans les trois provinces du sud (Makamba, Bururi et Rutana), zones de retour massif des rapatriés. La répartition des villages par commune est la suivante : trois villages se situent dans la

commune de Rumonge (Bururi), trois villages dans la commune de Giharo (Rutana), un village dans la commune de Kibago (Makamba), un dans la commune Nyanza lac (Makamba) et un village dans la commune de Mabanda.

L'approche conjointe PNUD-UNICEF-FAO du programme LRRD se fait sur trois niveaux. Le niveau communautaire est celui du VRI en tant que tel. Ensuite se trouve le niveau provincial, lieu de coordination et de collaboration avec les autorités. Enfin se trouve un troisième niveau qui est celui d'une intégration plus large, à l'échelle nationale, celle-ci permettra d'avoir une intervention qui s'intègre réellement dans les communautés vivant aux alentours des villages ciblés pour éviter l'isolation et permettre une intégration effective.

Tableau I : Localisation des villages ruraux intégrés (voir appendices 5 et 6)

No	Province	Commune	Nom du village	Nombre de ménages	Observations
1	Bururi	Rumonge	Mutambara I & II	580	Validé
2	Bururi	Rumonge	Buzimba-Mugara	200	Validé
3	Bururi	Rumonge	Busebwa-Mugara	200	Validé
4	Makamba	Kibago	Niakazi	200	Validé
5	Makamba	Mabanda	Musenyi/Gitara	200	Validé
6	Makamba	Nyanza-Lac	Nyabigina	200	Validé
7	Rutana	Giharo	Murembera	60	Validé
8	Rutana	Giharo	Nkurye I	200	Validé
9	Rutana	Giharo	Nkurye II	140	Validé

Total: 1980 Ménages

2.3 _cibles

Le nombre total des bénéficiaires directs estimés est de 9.900 (5 personnes par ménage).

Les activités prévues dans le cadre de ce projet sont destinées à cibler 3 types de bénéficiaires :

- a) Les bénéficiaires devront répondre aux critères suivants afin d'être retenus comme bénéficiaires prioritaires⁷: a) **être sans terre ou sans référence**; b) **être rapatrié ou expulsé**; c) **être déplacé de guerre**.
- b) **Les populations vulnérables des communautés d'accueil** jusqu'à concurrence de 20%. L'identification des populations vulnérables se fera sur la base des critères suivants: a) femmes chefs de ménage; b) enfants chefs de ménage; c) personnes âgées avec ou sans jeunes enfants à charge; d) personnes malades ou handicapées avec ou sans enfants à charge.
- c) **Les autorités locales et les partenaires communautaires** : principalement les institutions nationales engagées dans le programme de villagisation, ainsi que les autorités locales dans les zones d'intervention du projet. Des partenaires locaux (associations communautaires de base, groupements villageois, associations de producteurs, entre autres) bénéficieront de l'appui technique et institutionnel du programme.

⁷ Critères établis dans le cadre du Document de Stratégie, *Programme de villagisation dans le cadre du rapatriement et de la réintégration au Burundi*, Commission Intégrée Ad Hoc - Rapatriement et Réintégration, 1^{er} août 2008

Les critères de sélection des bénéficiaires des villages ruraux intégrés ont été établis dans le document de stratégie du programme de villagisation. Les appuis bénéficieront dans un premier temps aux nouveaux villages ruraux intégrés qui ont été construits en 2009-10 (4 villages), et dans un deuxième temps, il sera élargi aux autres VRIs de la sous région. En fonction de la vulnérabilité des habitants de ces villages. Dans le cadre spécifique de ce programme, les activités prévues sont destinées à cibler trois types de bénéficiaires:

Bénéficiaires directs par secteur:

Secteur	Nombre de bénéficiaires
1. Création d'emplois	2 000 ménages, soit 4 250 personnes
2. Réhabilitation des infrastructures socioéconomiques	Les populations des communes de Rumonge, Nyanza lac, Mabanda, Giharo et Kibago, respectivement de 101 134, 572 591, 85 321 et 62 000 habitants
3. Appui à la coordination et à la cohésion sociale	Le Gouvernement du Burundi, les autorités locales et les partenaires communautaires

3. DÉMARCHE DU PROJET

1 La stratégie d'intervention du projet

L'habitat en « villages ruraux intégrés » tel que le préconise la stratégie de solutions durables pour les sinistrés dans le cadre du rapatriement et de la réintégration⁸, ne peut constituer une fin en soi. Il doit offrir un accès aux soins de santé, à la scolarité, aux infrastructures de base et à un circuit socioéconomique participatif. Ces villages doivent présenter un cadre de production et de consommation de services contribuant à la stabilité et à l'amélioration des relations communautaires. Ils ne peuvent pas être conçus comme une simple juxtaposition de maisons, mais bien comme des communautés de personnes organisées au niveau social, économique et culturel, partageant des valeurs qui favorisent la cohabitation et la consolidation de la paix.

Vu le caractère multisectoriel de la réintégration, ce projet s'inspire de la nouvelle approche de « relèvement communautaire » qui vise à lier le processus de réintégration socioéconomique à d'autres initiatives complémentaires en terme de stabilisation, pacification et revitalisation économique.

La problématique de la consolidation de la paix et les enjeux d'une gouvernance locale impliquent une interaction effective et dynamique entre les différents acteurs pour l'émergence d'un développement local soutenu par un renforcement des capacités des instances administratives et des membres de la société civile. L'approche communautaire participative préconisée est ainsi orientée vers la création d'une dynamique sociale et économique soutenue par le principe « Do No Harm ». Le programme d'appui proposé constitue dans ce cadre une transition entre la phase d'urgence (rapatriement) et le développement (réintégration durable des burundais dans leur pays).

Les populations bénéficiaires seront impliquées dès le processus d'identification du programme, mais également tout au long de la réalisation des activités. Chaque microprojet devra émerger d'une démarche participative à partir de laquelle les communautés bénéficiaires auront identifié leurs priorités, les activités et les résultats recherchés. Les femmes devront être impliquées dans tout le processus du développement des microprojets et

⁸ Solutions durables pour les sinistrés sans terres dans le cadre du rapatriement et de la réintégration - Une approche en termes de « villagisation ». Document endossé par la Commission Intégrée *Ad Hoc* - Rapatriement et Réintégration, Août 2008

dans les décisions concernant les activités. Des diagnostics participatifs seront financés par le programme. Ils seront réalisés en principe par la Méthode Participative de Recherche Accélérée (MPRA) ou par toute autre méthode qui permettra aux communautés d'exprimer leurs priorités. Cet exercice participatif pourra avoir un effet positif dans le changement des comportements, du moins contribuer au rétablissement de la confiance entre les populations rapatriées, populations hôtes et les autorités. L'approche participative sera donc privilégiée dans une perspective de développement communautaire et d'autopromotion.

Toutes les actions du programme viseront à améliorer les conditions de vie sociale et économique de l'ensemble d'une communauté donnée. Chaque action du programme sera conçue et réalisée dans un souci de promouvoir la Paix et la Réconciliation et d'éviter absolument l'émergence de nouveaux conflits. Au sein de ces communautés, le programme recherche l'implication des femmes comme actrices et bénéficiaires à part entière des microprojets. Les acteurs locaux doivent constituer les moteurs du relèvement. Même après des années de conflit, les communautés déchirées par la guerre possèdent toujours les ressources humaines, entre autres, nécessaires au relèvement, et c'est souvent grâce aux efforts locaux que les économies se reconstruisent. Les projets doivent également s'adresser en priorité aux groupes les plus vulnérables et indigents de la communauté.

Le mapping (cartographie) sur les interventions des partenaires d'appui au développement sera aussi l'un des outils clés de la base des données ainsi mise en place par la DG 3R avec l'appui du secrétariat; elle facilitera en outre la lecture et l'analyse des données relatives aux potentialités des villages ruraux intégrés, aux interventions des partenaires, aux capacités locales d'exécution des microprojets⁹.

Le choix et la mise en œuvre des activités à mener seront fondés sur les principes d'équité, de transparence, d'égalité du genre, et de responsabilité des bénéficiaires qui concourent à consolider la cohésion sociale.

Dans le domaine de la cohésion sociale et de la gouvernance locale, la stratégie visera à renforcer les capacités des acteurs locaux en matière de planification, de gestion et de suivi-évaluation du relèvement communautaire; le renforcement des mécanismes traditionnels d'arbitrage; le règlement des conflits au sein des communautés et la promotion des activités ludiques liées à l'éducation à la paix.

Une étude socioéconomique a déjà été réalisée pour la plupart des villages sous financement ECHO portant entre autres sur les aspects suivants : géographie, population, ressources, mouvement associatif, contraintes, potentialités à développer et autres. La méthodologie a été donc articulée de façon à permettre aux instances administratives, aux populations voisines et à la société civile des villages de mieux connaître ensemble les besoins prioritaires du milieu et ses capacités à donner une réponse dans le respect de l'équité sociale, particulièrement l'égalité entre les hommes et les femmes.

La mise en place de comités de gestion des projets de développement permet de responsabiliser les acteurs impliqués dans l'activité. Ils participent de manière active à la conception et à la mise en œuvre d'un projet défini selon les priorités du plan de développement de la zone d'intervention. L'appui/conseil/accompagnement par l'équipe du projet dans la sélection, l'élaboration et l'exécution des projets prioritaires, constitue un moyen efficace pour le développement d'un savoir-faire en termes de gestion et

⁹ Le PNUD va financer la réalisation d'une étude multidisciplinaire (l'équipe sera composée d'un juriste-anthropologue, économiste du développement et agro-économiste) sur l'approche villagisation dans le cadre de la réintégration qui permettra d'identifier les facteurs fondamentaux à tenir en compte pour le succès d'un programme de villagisation. A partir des enseignements tirés des 21 villages existants, il s'agira d'établir les critères de viabilisation des villages ruraux intégrés. Cette étude de trois mois débutera à la mi-septembre 2010

d'organisation, et permet de sécuriser l'investissement.

Une attention soutenue sera accordée aux mouvements associatifs à des fins productives. Un développement économique équitable et juste contribue à la réduction des tensions au sein de la communauté.

2 Les composantes du projet

Composante 1: Soutenir la mise en place des mécanismes de coordination du programme VIR

L'établissement de nouveaux partenariats et la mise en place d'un bon système de coordination et gestion de l'information est un défi important pour tous les acteurs qui interviennent dans le domaine du relèvement communautaire et plus spécifiquement au niveau des villages ruraux intégrés. Ainsi, la mise en œuvre de ce programme conjoint FAO, UNICEF et PNUD¹⁰ se fera en parfaite synergie avec les principales stratégies en cours d'exécution ou d'élaboration et en particulier : le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté et le Cadre Stratégique de Consolidation de la Paix.

Les partenaires d'exécution (Agences des Nations Unies, ONG), ainsi que la coopération bilatérale seront associés aux différents mécanismes de coordination et de suivi du programme à tous les niveaux.

Au niveau national: Depuis 2007, la Commission intégrée ad hoc pour le rapatriement et la réintégration coordonne et supervise la mise en œuvre du plan d'action commun pour le rapatriement volontaire. La Commission a été mise sur pied à une période où l'expulsion des burundais devenait un problème humanitaire et qui mal contrôlé aurait pu devenir un facteur de déstabilisation et un risque pour le processus de paix au Burundi.

Au mois de juillet 2009, la Commission a entamé un processus de révision de son mandat et s'est insérée dans le Groupe Sectoriel Relèvement communautaire et réintégration qui a pour mission première d'assurer une coordination stratégique du processus de relèvement communautaire et de réintégration des populations affectées par la crise, en ligne avec les priorités du Gouvernement de la République du Burundi dégagées dans le Cadre Stratégique de Consolidation de la Paix et le Cadre stratégique de Lutte contre la Pauvreté et d'autres documents nationaux de politique sectorielle poursuivies par le Ministère de la Solidarité Nationale, du Rapatriement des Réfugiés et de la Réintégration Sociale ainsi que les autres Ministères Techniques.

Dans ce contexte, le Groupe Sectoriel est chargé d'assurer la coordination multipartenaires visant, notamment l'établissement des priorités stratégiques d'intervention et d'harmonisation des projets et programmes d'appui au relèvement communautaire et de réintégration.

Étant donné la complexité de la problématique, principalement en raison de la diversité des catégories de populations concernées et du caractère multidimensionnel du relèvement communautaire, le Groupe Sectoriel a constitué des sous-groupes de concertation opérationnelle pour assurer la coordination et supervision de la mise en œuvre des politiques, programmes et projets d'appui à la réintégration socioéconomique des rapatriés, déplacés, ex combattants, entre autres. De la même manière, des sous-groupes ad-hoc sont constitués pour traiter des sujets prioritaires ou stratégiques en matière de relèvement communautaire, dont la question foncière, les programmes de développement local, le désarmement communautaire, entre autres.

Ainsi, le Groupe de Travail Technique National sur la Villagisation (GTTNV) constitue déjà

¹⁰ L'UNHCR a bénéficié d'un financement de la coopération danoise (DANIDA) pour couvrir les besoins en termes d'habitats.

le sous-groupe ad hoc pour traiter l'ensemble des questions liées au programme de villagisation. Ce groupe technique se réunit deux fois par mois et bénéficie dans le cadre du financement ECHO des appuis du PNUD en matière de coordination et de secrétariat.

Dans le cadre de ce nouveau programme, le PNUD va poursuivre son assistance à la Direction Générale 3R et au Comité pour le suivi de la mise en œuvre des VRI. Le Secrétariat constitué par un VNU International e 3 cadre du Ministère de la Solidarité national (basses aux Ministère) organise les réunions du Comité Technique, en tient les comptes-rendus de réunions et en assure la diffusion. De manière plus systématique, le Secrétariat a comme principales tâches: la collecte des informations, plaidoyer, suivi des programmes, et coordination des différents acteurs. Le secrétariat assurera également le bon fonctionnement des structures décentralisées. Le Secrétariat appuie l'intégration des interventions sectorielles des partenaires ; il soutient les efforts de collaboration entre les divers acteurs et aux divers niveaux de coordination. Il appuie les mécanismes de coordination et le système de courroie de transmission des informations. Il gère les informations et en facilite la circulation aux parties intéressées.

Le Secrétariat appuie également la liaison avec les ministères intéressés par le programme de VRI ainsi que les autorités locales; il soutient les liens avec d'autres partenaires moins ou pas directement liés à la mise en œuvre du programme.

Au niveau provincial: Sous la présidence des Gouverneurs des Provinces assistés par les Antennes du Plan, le Groupe de travail provincial est composé des représentants des structures techniques provinciales (DPAE, DPE, Antenne de l'Urbanisme et de l'habitat, Médecin provincial, etc.) et des administrateurs communaux. Le GTP actuellement opérationnel à Makamba et Bururi et prochainement à Rutana est chargé de définir les orientations stratégiques et les priorités au niveau de la Province en matière des activités de réintégration/réhabilitation ainsi que de la mobilisation sociale pour obtenir la participation des communautés concernées pour la viabilisation des villages ruraux intégrés. Un effort de sensibilisation sera entrepris dans le sens d'une plus grande implication des autorités et de la société civile.

Au niveau communal: Dans un premier temps, des comités collinaires (Village Rural Intégré et villages/communautés hôtes) feront la coordination et le suivi des interventions sectorielles des divers partenaires sur le terrain. Ces comités désigneront un point focal qui sera la personne ressource obligée pour toute intervention dans ce VRI. Toutefois, des liens étroits seront développés entre le mécanisme de coordination pour la mise en œuvre des Villages Ruraux Intégrés et les organes consultatifs mis en place dans le cadre de la décentralisation, tels que les Comités Communaux de Développement Communautaire (CCDC) pour que les besoins et interventions de développement des villages soient incorporés dans les plans communaux de développement communautaire et surtout afin d'assurer l'appropriation nationale du processus.

Composante 2: Renforcer la cohésion sociale intra-communautaire à travers la promotion de la gouvernance locale et la prévention et résolution des conflits, notamment dans le domaine foncier

L'objectif de cette composante est de créer un environnement propice à la mise en œuvre du programme, notamment par une diffusion -au niveau des communautés ciblées- du fonctionnement et des objectifs du programme: promouvoir la participation communautaire autour de la réhabilitation socioéconomique, promouvoir la confiance et la cohabitation pacifique entre les communautés d'accueil et les rapatriés.

Le programme s'appuiera particulièrement sur les *Comités Communaux de Développement Communautaire (CCDC)*. Cette structure qui se compose de leaders engagés dans le

développement de la commune assurera le suivi de toutes les étapes de réalisation des projets dans les communautés. Ainsi, le programme tiendra compte du processus participatif déjà engagé dans la réalisation des Plans Communaux de Développement Communautaire (PCDC). Les services de l'État décentralisés (Administration communale) et les CCDC assurent la cohérence des activités de réintégration socioéconomique à travers l'utilisation d'outils de planification locale qui intègrent les préoccupations des populations affectées par les crises.¹¹ La planification au niveau communal doit permettre d'intégrer les dynamiques locales de réintégration et de relèvement. La mise en cohérence des activités de réintégration doit déjà être assurée à ce niveau. Cette opportunité de planification et de coordination décentralisées doit être renforcée et intégrée au niveau de la stratégie des communes.

Le rôle de CCDC sera de mener une série d'activités de mobilisation communautaire, notamment la tenue de réunions de comités villageois, ateliers communautaires et séances de discussion sur les priorités communautaires en termes de reconstruction, pacification et réconciliation nationale. Des campagnes de vulgarisation et d'organisation d'événements culturels, sportifs et d'autres manifestations sociales seront promues par le programme afin de faciliter l'appropriation des objectifs du programme par les communautés bénéficiaires.

En vue de favoriser la participation communautaire dans des domaines d'intervention clés et d'encourager la réintégration durable des populations des VRI, les structures communautaires seront impliquées étroitement dans les phases de planification et de mise en œuvre du programme.

Le renforcement des capacités locales de résolution de conflits. La mise en place de mécanismes fonctionnels et efficaces pour la résolution de conflits est un volet central au relèvement et à la réintégration. Le renforcement des mécanismes de prévention des conflits, traditionnels et administratifs, doit permettre de renverser le lourd passif laissé par les conflits armés et la crise des dernières années. Les CCDC et Bashingantahe représentent un excellent canal pour la promotion de la culture de la paix et l'établissement d'un mécanisme permanent pour le dialogue social et la consolidation de la paix. Pour chaque zone d'intervention, la démarche va inclure une analyse locale des causes de conflits et la mise en place de mécanismes de prévention et résolution des conflits, principalement ceux liés à la question foncière. Dans le cadre spécifique des 9 villages ciblés¹², le projet apportera ses appuis à la Direction générale de l'Aménagement du territoire en termes de matériel informatique, moyen de déplacement pour ces nouveaux bureaux déconcentrés de Bururi, Makamba et Rutana. Ces appuis permettront aux bénéficiaires d'entrer en possession d'une lettre d'attribution foncière.

Le renforcement des capacités des organisations de la société civile. La société civile, le mouvement associatif et les ONG locales en particulier ont un rôle central dans la mise en œuvre des activités de sensibilisation sur les thèmes de la réconciliation et la paix. Le renforcement de leurs capacités de planification et de réalisation devra être assuré. Le projet donnera la priorité aux organisations de base qui sont déjà actives dans les communautés d'intervention. Ces dernières participeront à des ateliers et manifestations sociales afin de mener des activités (concert, rencontres sportives, théâtres) dans les domaines de la promotion de la paix et de et de résolution pacifique des conflits.

¹¹ Sur le plan de la réalisation des actions sur le terrain, le projet sera complémentaire aux autres acteurs intervenant au niveau de la décentralisation tels que l'Union Européenne (Gutwara Neza), le PRADECS, le FENU et le projet PBF d'appui à l'amélioration de la qualité des services publics locaux.

¹² Contrairement aux anciens villages de paix où le problème d'attribution des parcelles pour cultiver se pose toujours pour plusieurs bénéficiaires, dans les 9 villages ciblés, chaque famille bénéficiera d'une parcelle d'un demi-hectare.

Contribuer à la cohésion sociale à travers la prévention et la résolution des conflits en particulier dans le domaine foncier

Il s'agira notamment de s'enquérir des statuts juridiques des terres et des pratiques locales de gestion foncière dans les VRI et dans les communautés d'accueil, d'identifier les différents types de droits détenus sur ces terres, les modalités d'acquisition et d'exercice de ces droits (en comparant avec l'inventaire des terres domaniales de 2005 et l'inventaire CNTB) Les activités contribueront à la prévention des conflits fonciers par une identification des situations de conflictualité potentielle, et à mettre à disposition des informations sur les différents statuts des terres existant dans la commune. Les données seront récoltées sur base d'enquêtes parcellaires participatives et des données récoltées auprès de la commune et des antennes régionales des titres fonciers et du cadastre.

Le programme tiendra compte du processus participatif et veiller à intégrer/associer tous les acteurs locaux autant publics et privés que communautaires via des diagnostics socio-foncier.

Composante 3 : Améliorer l'offre, la qualité et l'entretien/maintenance des infrastructures socioéconomiques et communautaires.

La réhabilitation des pistes rurales, marchés et centres communautaire constitue un moyen de redonner vie à la communauté par la circulation des biens et les échanges intercommunautaires. La réhabilitation voire la construction des infrastructures en vue d'assurer la relance des circuits de commercialisation pouvant améliorer les conditions de vie des rapatriés, déplacés et des populations d'accueil se fera avec une grande implication des autorités provinciales, communales et locales dans la conception, la planification et la mise en œuvre de l'assistance. A cet égard, le projet se référera aux plans communaux de développement communautaire qui ont été initiés avec l'appui du Projet d'appui au développement communautaire et social (PRADECS), du Programme de la Relance et de Développement du Monde Rural (PRDMR), du Programme Transitoire de Reconstruction Post Conflit (PTRPC), du Programme d'Appui à la Reconstruction et au Développement Communal dans la Province de Rutana (PARDC/R) et du Programme Bonne Gouvernance (« Gutwara Neza »).

Dans le cadre de la réhabilitation des infrastructures socioéconomiques, le programme privilégiera l'approche à Haute Intensité de Main-d'œuvre (HIMO) pour permettre au maximum de jeunes de contribuer à la reconstruction de leur pays, tout en s'insérant dans la vie économique de leur communauté. Chaque agence de exécution (Société civile, ONG etc...) devra consacrer une journée par semaine à des séances de formation / sensibilisation sur différents thèmes visant la coexistence pacifique et la résolution pacifique des conflits. Les projets HIMO favoriseront l'engagement des jeunes au service de leur communauté. Le projet pourra bénéficier des leçons apprises du Projet PBF jeunes qui est exécuté par UNFPA.

Les projets qui seront promus devront réunir, entre autres, les critères suivants : avoir un impact significatif dans l'optimisation de la communication routière entre les VRI et les communautés d'accueil, de l'emploi de main-d'œuvre intensive, ainsi que l'utilisation rationnelle de technologies appropriées, entre autres.¹³

Composante 4 : Assurer la réintégration socioéconomique des populations cibles et la réduction de la pauvreté à travers la relance des activités productives et la promotion de l'entrepreneuriat local

Les conflits ont profondément perturbé les activités économiques et les réseaux d'échanges économiques. Un appui à la réintégration socioéconomique doit permettre de jeter les bases

d'un relèvement rapide des communautés basé sur des activités créatrices d'emplois en faveur des plus vulnérables et à fort impact sur la pauvreté.

Dans le domaine de la relance des activités de production, le projet s'appuiera sur les structures et outils existants au niveau local et développera des complémentarités et synergies avec les autres intervenants. Ainsi, le projet modulera ses appuis en fonction de l'accès des bénéficiaires à la terre et des interventions de la FAO. Le PNUD interviendra principalement dans le domaine de la relance du système productif hors secteur agricole. Il réalisera d'autres analyses requises pour que les projets de relèvement communautaire soient en cohérence et alignés aux politiques et stratégies nationales, tout en répondant aux besoins réels des communautés. La mise en œuvre des activités de réintégration veillera au maintien d'un juste équilibre entre les opportunités offertes aux populations des VRI et celles offertes aux membres de la communauté d'accueil et aux personnes vulnérables. Ce juste équilibre permettra de créer les conditions requises pour la réconciliation locale et la cohabitation pacifique.

Des synergies seront développées avec les interventions des autres partenaires, notamment les Agences du Système des Nations Unies, la Coopération bilatérale, la Commission Européenne (ARCANE¹⁴, PPCDR¹⁵), la Banque Mondiale et les ONG.

Le rôle clé du secteur privé local et du mouvement associatif dans le développement des activités de production ou des services sera encouragé. Ces acteurs seront associés à la mise en œuvre des activités en tant que partenaires opérationnels et facilitateurs communautaires.

Le projet *Promotion du rôle des petites et micro entreprises dans la consolidation de la paix* a déjà réalisé un certain nombre d'activités dans les domaines de l'identification des opérateurs économiques et des secteurs d'activités porteurs d'opportunités. Le guide sur les pratiques d'entrepreneuriat des petites entreprises et microprojets qui favorisent la consolidation de la paix qui a été élaboré sera également utilisé par le présent projet pour poursuivre la promotion de l'entrepreneuriat local et la création de partenariats. En effet, il est important de considérer les micro-entreprises comme la base du secteur privé et donc d'en faire un partenaire important pour la réintégration.

Le projet va également capitaliser les leçons apprises du projet PBF *Réhabilitation du rôle de la femme dans le processus de réconciliation et de reconstruction communautaire* qui intervient dans les mêmes provinces. Des synergies seront à créer avec les Centres de développement Familial (CDF) pour consolider les actions déjà initiées par le projet.

Dans le cadre des activités qui s'adressent directement aux jeunes, le projet pourra compter sur l'expérience du projet PBF **Participation des jeunes à la cohésion sociale au niveau communautaire**.

Les projets à impact économique devront servir à répondre, principalement, aux besoins des ménages par le biais de la création de moyens de subsistance durable et en matière d'augmentation des échanges de biens et services locaux. Ces projets devront viser également à faciliter l'interaction entre les membres de la communauté concernée, les rapatriés, les déplacés et les expulsés.

¹⁴ Projet d'Appui au Renforcement des Capacités des Acteurs Non Étatiques

¹⁵ Programme Post-Conflict de Développement Rural

.3 Cadre de résultats

Objectif général du Programme	
Soutenir le rapatriement et la réintégration durables des populations affectées par les crises au Burundi par l'appui à la viabilisation socioéconomique des villages ruraux intégrés dans le cadre de la politique de villagisation préconisée par le Gouvernement du Burundi et ses partenaires.	
Objectif # 1 : Appuyer la mise en place des mécanismes de coordination du programme VRI	
Résultats	Activités – clés
La coordination et la cohérence des interventions dans les différents secteurs sont assurées	<p>1 .1 Rencontre périodique de coordination et de suivi au niveau national, provincial et local, entre le gouvernement et les partenaires pour coordonner les actions et revoir l'évolution des programmes en cours</p> <p>1.2 Préparation des documents techniques avec les organisations habilitées</p> <p>1.3 Réalisation d'études et d'enquêtes sur les besoins basiques premières des populations des VRI.</p> <p>1.4 Collecte, analyse et diffusion des données du profile socio économique désagrégées par sexe et âge</p> <p>1.5 Analyse de l'intégration des différents secteurs et plaidoyer auprès des autorités, et recherche de fonds pour les secteurs qui ne seraient pas couverts</p>
Objectif # 2 : Renforcer la cohésion sociale intra-communautaire à travers la promotion du développement local et la prévention et la résolution des conflits, notamment dans le domaine foncier	
2 La participation des communautés dans la prise de décisions et la gestion de la vie en village se fait dans un climat de confiance entre les populations et les autorités locales	<p>2.1 Identification des acteurs communautaires pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de promotion de cohésion sociale.</p> <p>2.2. Élaboration d'outils et de méthodologies de sensibilisation dans le domaine de la promotion de la paix, la résolution de conflits locaux, démocratisation, entre autres.</p> <p>2.3. Mise en œuvre d'un programme de promotion de la cohésion sociale à travers la réalisation d'ateliers communautaires, séminaires, émissions de radio, manifestations sociales et communautaires (concerts, rencontres sportives) réunissant les membres des communautés et les rapatriés.</p> <p>2.4. Activités de mobilisation sociale et d'interactions socio-économiques avec les populations environnantes</p> <p>2.5. Conception et diffusion de pièces de théâtre sur des thèmes liés à la paix et à la cohésion sociale</p> <p>2.6. Contribuer à la sécurisation foncière (assurer la mise à disposition de terres pour les bénéficiaires, ainsi que la légalisation des titres de propriété) et assister la résolution des éventuels conflits fonciers.</p> <p>2.6.1. Identifier le pourcentage de conflits et les différents types de conflits fonciers les plus récurrents dans les VRI et les approches de solutions apportées suivant le pourcentage de conflits.</p> <p>2.6.2. Contribuer à la prévention des conflits fonciers par une identification des situations de conflictualité potentielle.</p> <p>2.6.3. Recueillir, de manière participative, les différentes solutions alternatives/pistes de solutions aux conflits fonciers identifiés dans la zone d'étude</p>
Objectif # 3 : Améliorer l'offre, la qualité et l'entretien/maintenance des infrastructures socioéconomiques et communautaires	
Les villages ruraux intégrés sont autosuffisants et constituent des pôles de développement local	<p>3.1 Évaluation des capacités des acteurs locaux (services déconcentrés, ONG, associations et secteur privé) présents dans les communautés.</p> <p>3.2 Réhabilitation des pistes de désenclavement avec l'approche HIMO</p> <p>3.3. Réhabilitation des infrastructures socioéconomiques (marché, centre communautaire) avec la participation des populations</p> <p>3.4 Reboisement - en projet HIMO</p> <p>3.5 Campagnes de sensibilisation sur la citoyenneté en directe relation avec les activités de réhabilitation des infrastructures communautaires.</p> <p>3.6 .Mise en valeur des maisons des anciens villages.</p>
Objectif # 4 : Assurer la réintégration socioéconomique des populations cibles et la réduction de la pauvreté à travers la relance des activités productives et la promotion de l'entreprenariat local.	

<p>Les populations affectées par le conflit ont accès à des moyens de subsistance et sont réintégrées de manière durable.</p>	<p>4.1 Étude de marché et des opportunités économiques hors agriculture. 4.2 Identification des opérateurs économiques locaux pouvant jouer un rôle actif dans la revitalisation de l'économie 4.3 Financement en entrepreneuriat local (associations et individuel) 4.4 Développement de techniques de transformation et de conservation des produits agricoles pour les associations de femmes 4.5 Ateliers de formation en organisation communautaire par groupement 4.6 Réaliser et produire des fiches techniques sur différents thèmes d'autopromotion.</p>
--	--

.4 Thèmes transversaux pour consolider son impact.

Perspective du genre. Le conflit a aggravé les disparités entre les hommes et les femmes, les garçons et les filles. Cette constatation est manifeste dans la division du travail, l'attribution des responsabilités sociales et dans l'accès aux ressources et services sociaux. La prise en compte de la dimension genre sera une préoccupation majeure tout au long du cycle du projet. Ainsi, le projet s'assurera d'une représentation importante et active des femmes tout au long du processus depuis la conception de la stratégie jusqu'à l'évaluation en passant par sa mise en œuvre, y compris les complémentarités avec les initiatives en cours dans le cadre des programmes conjoints comme la mise en place d'un réseau des femmes élues locales ; la mise en place des services de conseils juridiques gratuits pour les femmes victimes de violences ; le développement et adoption d'une stratégie nationale pour la réduction des violences faites aux femmes et aux enfants. Le projet veillera à ce que les femmes et les filles aient le même accès que les hommes aux opportunités d'emploi, à l'éducation, aux soins médicaux et aux moyens de financement. Les femmes et les jeunes filles constituent un atout économique et sociopolitique majeur pour le processus de relèvement et de paix. Le PNUD est en train de mobiliser des fonds pour faire face à la problématique ci décrite.

VIH/SIDA. Étant donné que la lutte contre le VIH/SIDA constitue l'une des priorités de l'agenda global des Nations Unies et l'un des quatre axes du CSLP, le projet mènera des activités de prévention du VIH/SIDA. Ces activités compléteront celles déjà entreprises dans les zones d'intervention du projet par d'autres ONGs locales spécialisées.

Environnement. Les activités du projet ne devront en aucun cas créer des impacts négatifs réels ou potentiels sur l'environnement, la santé et la sécurité des bénéficiaires et de la population en général. Ainsi, des critères d'éligibilité spécifiques en matière de protection des ressources naturelles et du milieu sanitaire seront formulés dès le démarrage du projet, et en consultation avec des organismes nationaux compétents, afin d'éviter toute conséquence sur le milieu et la population. L'activité de reboisement constitue la contribution du projet aux efforts initiés par les autorités nationales et locales dans ce domaine. L'Action pourra par ailleurs initier et promouvoir des activités économiques innovatrices respectueuses de l'environnement.

4. ARRANGEMENTS DE MISE EN OEUVRE

.1 Modalités de gestion

La présente action est partie intégrante du « *Programme LRRD d'appui à la viabilisation des villages ruraux intégrés dans le cadre du rapatriement et de la réintégration au Burundi* » financé sur l'enveloppe B du 10^{ème} Fond Européen de Développement (FED). Ce programme est mis en œuvre en gestion conjointe par la signature de conventions de contribution avec chacune des agences des Nations Unies concernées (PNUD, FAO et UNICEF). La maîtrise d'ouvrage est assurée par l'Ordonnateur National du FED. Ce programme vise en particulier l'appui à quelques secteurs clés : en complément à la présente Action, la FAO assurera un appui dans les secteurs agriculture et sécurité alimentaire et l'UNICEF assurera un appui à

l'accès aux services sociaux de base en matière d'eau, assainissement et hygiène.

Pour la mise en œuvre de la présente Action, le PNUD utilisera la modalité dite d'Exécution Directe (DEX) qui permet un contrôle des ressources et l'application des procédures du PNUD pour l'acquisition de biens et services.

L'Unité de gestion sera composée par un Conseiller Technique Principal, (basé à Bujumbura) un expert en planification locale (VNU International) basé dans le province de Makamba , Bururi e Rutana), un coordinateur en développement communautaire basé à Bujumbura qui va être responsable pour les missions de terrain, un chargé de suivi et évaluation et un assistant administratif et financier (cfr. TdR des experts en appendice 2). L'Unité de Gestion sera appuie par deux chauffeur et un planton

Dans sa mise en œuvre, le projet adoptera un principe élargi de partenariat qui inclut les administrations gouvernementales, les organisations non gouvernementales locales et internationales, les associations et les coopératives, le secteur privé local, ainsi que les collectivités locales. Des synergies entre les divers intervenants seront favorisées, tout en profitant de leurs avantages comparatifs respectifs. Ainsi, les activités opérationnelles se feront à travers des mécanismes de sous-traitance à des agences d'exécution¹⁶ - agences publiques, structures gouvernementales, partenaires sociaux, ONG, cabinets techniques spécialisés, etc. - ayant une expérience avérée dans la formation, l'encadrement, le développement des activités de productions et génératrices de revenus. Le projet va également capitaliser sur les acquis des Programme d'appui à la Réintégration / Réhabilitation des Sinistrés et de Lutte contre la Pauvreté. Au cours des quatre dernières années, le PNUD a développé un réseau de partenaires locaux de plusieurs ONG et associations locales. Malgré la faiblesse de certaines d'entre elles, le PNUD a également le mandat de faire du renforcement des capacités locales qui vise un développement endogène des communautés à la base.

.2 Gestion financière

Les fonds alloués au projet par la Commission européenne seront gérés par le PNUD, qui sera responsable pour toute transaction financière, d'achats et d'approvisionnement effectuée sur la base du plan de travail préparé par l'unité de gestion du projet (voir le FAFA et annexe II de la Convention de contribution).

Le Chef de projet veillera à assurer que les fonds attribués au projet sont correctement alloués aux activités sur la base du plan de travail, et assurera le suivi régulier des déboursements et des dépenses en vue de l'atteinte des résultats prévus. D'autres modalités de mise en œuvre seront considérées afin d'assurer une bonne performance du projet.

.3 Sélection des partenaires et des agences d'exécution.

La sélection des partenaires et des agences de mise en œuvre (soit des ONG, Associations - ASBL- et entreprises privées présentes dans les communes) sera faite selon les règles et procédures du PNUD. L'acquisition de biens et de services du projet sera appuyée par le Centre Intégré de Service de Nations Unies (CISNU).

¹⁶ Le PNUD va procéder par appel d'offre pour la réalisation des activités à travers le Centre Intégré de Service de Nations Unies (CISNU) qui se compose de 5 ingénieurs, expert en procurement et logisticien. L'identification des principaux intervenants dans les trois provinces sera faite dès le démarrage du projet.

4 Mécanismes de coordination

Ce programme s'intègre dans les structures de coordination mises en place pour la viabilisation des villages ruraux intégrés. La coordination intervient actuellement à trois niveaux :

- Comité de pilotage national : niveau stratégique et politique dirigé par le gouvernement au niveau du « Groupe Sectoriel pour le Relèvement Communautaire, le Rapatriement et la Réintégration » (anciennement Commission sur le Rapatriement et la Réintégration) dont la composition est la suivante : le Ministère de la Solidarité Nationale, du rapatriement des Réfugiés et de la Réintégration Sociale, les Ministères concernés par le Relèvement communautaire, le Rapatriement et la Réintégration (Plan, Education, santé, environnement et aménagement du territoire, décentralisation et développement communal, Intérieur et Sécurité publique), la CNTB, la société civile et internationale et les partenaires techniques et financiers (PTF).
- Groupe de travail national : groupe technique de travail au niveau national (Interministériel, Nations Unies, bailleurs, représentants des ONG) qui se réunit deux fois par mois. Le groupe de travail est composé de représentants : du Ministère de la Solidarité Nationale, du Rapatriement, des Réfugiés et de la Réintégration sociale, maître d'œuvre ; de chacune des Agences des Unies concernées (PNUD, FAO, UNICEF et UNHCR) ; de la Commission Nationale des Terres et Autres Biens (CNTB) ; du Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme ; des Organisations non gouvernementales (ex. OXFAM, CNR) ; de la Commission européenne ; de représentants d'autres bailleurs de fonds (ex. coopération danoise). Un représentant du pouvoir adjudicateur (Ministère des Finances) se joindra également au comité ;
- Groupes de travail technique provinciaux : au niveau provincial, des groupes de travail techniques sont d'ores et déjà fonctionnels (Cabinet du gouverneur, PARESI, Antennes du Ministère de l'Aménagement et du Territoire, Antenne Provinciale de la Planification, CNTB, DPAE, DPE, BPS, ONG, PNUD,...)

Dans le cadre de ce programme LRRD, des réunions régulières (sur une base mensuelle) se tiendront par ailleurs entre les agences UN concernées (PNUD, FAO, UNICEF), la CELON et la Commission européenne (ECHO-DUE) afin de faire le point sur l'état d'avancement au niveau de chaque Action.

Le cadre logique joint en appendice vise à présenter la cohérence et la bonne coordination des trois interventions financées dans le cadre de ce programme. La présente Action cible cependant spécifiquement l'(es) objectif(s) spécifique(s) n°1,2 3 et 4 »

5. SUIVI ET ÉVALUATION

Le projet accordera une attention particulière à l'utilisation efficiente des ressources et à la bonne marche de l'appui à travers le suivi-évaluation. Il s'agira dans le cadre des activités de relèvement communautaire de s'assurer des progrès vers l'atteinte des résultats et que les résultats attendus sont obtenus de façon satisfaisante. A cet effet, des indicateurs qualitatifs et quantitatifs seront identifiés et formulés par l'Unité de Gestion du Projet –en coordination avec la contrepartie gouvernementale et les autres acteurs intervenant dans le projet dès le début des activités afin de procéder au suivi régulier des activités. Des IOV sont mentionnés au niveau du cadre logique et serviront de base. Un rapport narratif semestriel des résultats achevés par le Projet sera préparé par le CTP et un rapport financier sera soumis sur une base annuelle. Ces rapports reprendront le niveau d'avancement du projet pour donner matière à l'enregistrement, au suivi et à l'appréciation des résultats du projet.

Le projet sera soumis à une revue technique tripartite (une revue conjointe par les

représentants de la contrepartie gouvernementale et les autres acteurs intervenant dans le projet (donateurs et le PNUD) au moins tous les 12 mois, conformément aux procédures du PNUD. La première revue interviendra 6 mois après le démarrage des activités en vue de pouvoir réviser le calendrier des activités, le contexte d'exécution du Projet et l'allocation des ressources, entre autres. Le CTP préparera et soumettra à chaque revue tripartite un rapport d'évaluation des performances.

Un rapport final du projet (technique et financier) sera préparé pour être examiné au cours de la réunion de revue tripartite finale. Le premier jet du rapport devra être préparé suffisamment en avance pour permettre au PNUD de réviser et d'autoriser la circulation du rapport au moins deux mois avant la revue tripartite finale.

Conformément aux règles et procédures du PNUD, le projet fera l'objet d'évaluations à mi-parcours et finale (il sera prévu une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale sur les 3 composantes et qui sera gérée par la DUE et la CELON – le budget est prévu hors de cette composante, au niveau de la Convention de financement: c'est donc la CELON et la DUE qui gèreront ces évaluations). L'organisation, les modalités et les dates de ces évaluations seront arrêtées en consultation entre les parties concernées.

L'évaluation et le suivi du projet viseront à ce que la mise à disposition des apports, l'atteinte des résultats ainsi que les autres activités s'effectuent conformément au plan de travail. Les budgets et les dépenses seront suivis en conformité avec les procédures de gestion financière du PNUD.

6. COMMUNICATION ET VISIBILITÉ

Sauf demande ou accord contraire de la Commission européenne, le PNUD prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer la visibilité du financement d'une action par l'Union européenne. *Les actions d'information, de communication et de visibilité dans le cadre de ce Programme seront effectuées par les organisations concernées et de manière coordonnée, comme indiqué dans la clause "Visibilité" de l'Accord Cadre Financier et Administratif signé entre la Commission Européenne et les Nations Unies et dans le Plan d'Action Commun signé en Septembre 2006. Les normes se rapportant aux actions de visibilité sont décrites dans les "Joint Visibility Guidelines for EC-UN Actions in the Field":*

://ec.europa.eu/europeaid/work/procedures/implementation/international_organisations/other_documents_related_united_nations/document/joint_visibility_guidelines.pdf

Les informations communiquées à la presse et aux bénéficiaires d'une Action, de même que l'ensemble des supports publicitaires, avis officiels, rapports et publications doivent mentionner le fait que l'Action a été réalisée « avec la participation financière de l'Union européenne » et faire apparaître l'emblème de l'Union européenne (douze étoiles jaunes sur un fond bleu) de façon appropriée.

Il est entendu que l'emblème de l'Organisation peut figurer normalement de manière visible sur ses équipements et véhicules de même que toute indication mentionnant que ces équipements ou véhicules lui appartiennent. Lorsque des équipements ou des véhicules et du matériel important ont été achetés grâce aux fonds octroyés par la Union européenne, l'Organisation est tenue de l'indiquer clairement sur ces véhicules, ces équipements et ce matériel important, notamment en y faisant figurer l'emblème européen, à condition que de telles actions n'aient pas pour effet de menacer les privilèges et immunités de l'Organisation ou la sécurité de son personnel.

Toutes les publications de l'Organisation relatives à des Actions ayant bénéficié d'un financement de l'Union européenne, quels que soient la forme et le support utilisés, y compris l'Internet, doivent contenir la clause de non-responsabilité suivante ou une mention analogue:

« Le présent document a été réalisé avec la participation financière de l'Union européenne. Les opinions qui y sont exprimées ne peuvent en aucun cas être considérées comme reflétant la position officielle de l'Union européenne. ». Les équipements et matériels acquis dans le cadre de ce financement seront par ailleurs transférés aux bénéficiaires et partenaires à la fin de l'Action.

7. ANALYSE DES RISQUES ET HYPOTHESES

Le projet sera exécuté dans un contexte géographique et politique fortement conditionné par la situation post conflit.

La pérennité des interventions d'appui à la réintégration sociale et au relèvement communautaire est liée à l'appropriation du programme par les partenaires nationaux. Ce processus, toutefois, n'est ni spontané ni automatique dans un programme intervenant dans un contexte de transition post-conflit. Une faible participation de la contrepartie nationale pourrait affecter sérieusement la réussite du projet. Afin de contrecarrer ce risque, la mise en œuvre des activités du projet commencera par une campagne de sensibilisation des autorités administratives provinciales et communales, des communautés de base, des acteurs de la Société civile intervenant en vue de leur implication effective à la réalisation des objectifs du projet. Leur responsabilisation dans tout le cycle du projet permettra de rendre les autorités redevables des résultats et acquis du projet.

La mise à disposition de terres pour la mise en place de nouveaux villages ou la viabilisation d'anciens villages est sujette à la question foncière actuellement difficile au Burundi : la disponibilité de chaque site sélectionné et sa viabilité pour un projet de villagisation seront dans ce cadre des éléments cruciaux. La confirmation de la sélection définitive de chaque site et la validation publique de la disponibilité de la terre identifiée et de son allocation aux fins du programme de villagisation devront se faire en étroite collaboration avec tous les intervenants.

La stabilité politique au Burundi n'est pas encore garantie : en effet, le processus de paix reste très fragile et évolue lentement ; il règne une instabilité chronique au sein des groupements politiques Burundais ; Les élections de 2010 soulèvent de nombreuses préoccupations. La dégradation de la situation pourrait bien entendu avoir pour conséquence soit l'arrêt ou la suspension de ce programme pendant la période de crise, soit la nécessité de le réorienter sur de nouveaux sites.

Le phénomène de ghettoïsation a été important dans la construction des précédents villages. L'objectif de ce financement est en partie de corriger cela sur les anciens sites et de l'éviter sur les nouveaux par une meilleure intégration locale au niveau collinaire. Les défis sont ainsi importants au stade de la validation des bénéficiaires (importance d'inclure également les plus vulnérables de la communauté d'accueil) et d'impliquer l'ensemble de la communauté collinaire sur toutes les activités du village.

Les leçons d'expériences antérieures de ce type de programmes devront être intégrées. La bonne coordination et gestion des interventions s'avère dans ce cadre primordiale.

8. CHRONOGRAMME DES ACTIVITES PNUD

COMPOSANTES / ACTIVITÉS	2010	2011		2012		2013	Commentaires
	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	
1. Appuyer la mise en place des mécanismes de coordination du programme VRI							
1.1 Rencontre périodique de coordination et de suivi au niveau national, provincial et local, entre le gouvernement et les partenaires pour coordonner les actions et revoir l'évolution des programmes en cours.							Un expert international sera basé au Ministère de la Solidarité pour appuyer le secrétariat dans le développement d'outils de suivi et évaluation
1.2 Préparation des documents techniques avec les organisations habilitées							
1.3 Réalisation d'études et d'enquêtes sur des questions spécifiques liées au VRI.							
1.4 Collecte, analyse et diffusion des données désagrégées par sexe et âge							
1.5 Analyse de l'intégration des différents secteurs et plaidoyer auprès des autorités, et recherche de fonds pour les secteurs qui ne seraient pas couverts							
1.6 Suivi des actions sur le terrain							
2. Renforcer la cohésion sociale intra-communautaire à travers la promotion du développement local et la prévention et la résolution des conflits, notamment dans le domaine foncier							
2.1 Identification des acteurs communautaires pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de cohésion sociale							
2.2 Élaboration d'outils et de méthodologies de sensibilisation dans le domaine de la promotion de la paix, la résolution de conflits locaux, démocratisation, entre autres.							
2.3 Mise en œuvre d'un programme de promotion de la réconciliation à travers la réalisation d'ateliers communautaires, séminaires, émissions de radio, manifestations sociales et communautaires (concerts, rencontres sportives) réunissant les membres des communautés et les rapatriés.							
2.4 Activités de mobilisation sociale et d'interactions socio-économiques avec les populations environnantes							
2.5 Conception et diffusion de pièces de théâtre sur des thèmes liés à la paix et à la cohésion sociale.							
2.6 Contribuer à la sécurisation foncière via les diagnostic socio foncier (assurer la mise à disposition de terres pour les bénéficiaires, ainsi que la légalisation des titres de propriété) et assister la résolution des éventuels conflits fonciers							

2.1 Identifier les différents types de conflits fonciers récurrents dans les VRI et les approches de solutions apportées suivant le pourcentage de conflits.							
2.2 Contribuer à la prévention des conflits fonciers par une identification des situations de conflictualité potentielle.							
2.3 Recueillir, de manière participative, les différentes solutions alternatives/pistes de solutions aux conflits fonciers identifiés dans la zone d'étude							
3. Améliorer l'offre, la qualité et l'entretien/maintenance des infrastructures socioéconomiques et communautaires							
3.1 Évaluation des capacités des acteurs locaux (services déconcentrés, ONG, associations et secteur privé) présents dans les communautés.							
3.2 Réhabilitation des pistes de désenclavement avec l'approche HIMO							
3.3 Reboisement - en projet HIMO							
3.4 Campagnes de sensibilisation sur la citoyenneté en directe relation avec les activités de réhabilitation des infrastructures socio communautaires.							
3.5 Réhabilitation des infrastructures socioéconomiques (marché, centre communautaire) avec la participation des communautés							
3.6 Mise en valeur des maisons des anciens villages.							
4. Assurer la réintégration socioéconomique des populations cibles et la réduction de la pauvreté à travers la relance des activités productives et la promotion de l'entrepreneuriat local.							
1 Étude de marché et des opportunités économiques hors agriculture.							
4.2 Identification des opérateurs économiques locaux pouvant jouer un rôle actif dans la revitalisation de l'économie							
4.3 Financement en entrepreneuriat local (associations et individuel)							
4.4 Développement de techniques de transformation et de conservation des produits agricoles pour les associations de femmes							
4.5 Ateliers de formation en organisation communautaire par groupement							
4.6 Réaliser et produire des fiches techniques sur différents thèmes d'autopromotion.							

Chronogramme des activités de la FAO (sur 2 ans).

COMPOSANTES / ACTIVITÉS	2010	2011		2012		2013	Commentaires
	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	
1. Etudes de départ							
1.1 Mise en place des germinoirs et pépinières pour la production de plants agro forestiers							
1.2 Mise en place des germinoirs et pépinières pour la production de plants agro forestiers et entretien des plants installés en année 1 avec regarnissage							
1.3 Piquetage pour mise en place de courbe de niveau sur sites non couverts par les interventions précédentes (fonds ECHO)							
1.4 Mise en place de terrasses							
1.5 Mise en place de terrasses sur terrains des sites non couverts par les interventions précédentes (Rumonge, y compris l'application de la chaux sur les terrasses aménagées)							
1.6 Plantation des herbes fixatrices, arbustes et arbres agro forestiers et installation de boisements familiaux							
1.7 Epannage de la chaux sur les terrasses aménagées							
2. Intensification et diversification agricole							
2.1 Identification des espèces et variétés et définition des spécifications techniques							
2.2 Achat des intrants agricole et outillage agricole							
2.3 Distribution intrants agricoles							
2.4 Mise place de parcelles maraichères et de plants fruitiers							
3. Construction des hangars de stockage							
3.1 Construction des hangars de stockage (1 ^{ère} phase sur la moitié des sites)							
3.2 Construction des hangars de stockage (deuxième phase)							
4. Petit élevage							
4.1 Construction logement pour animaux (chèvreries, clapier)							
4.2 Achat et distribution des animaux et matériel et équipement apicole							
4.3 Fourniture de kit vétérinaire et alimentaire de démarrage							
5. Valorisation de la production							
5.1 Formation des associations sur les techniques de base dans le domaine de la transformation et de la conservation des produits agricoles							
5.2 Construction d'une unité (aire de travail et de stockage) par village et achat d'équipement et matériel et matière première (comme fonds de roulement pour le démarrage), première phase couvrant la moitié des sites							

5.3 Formations des agronomes encadreurs							
5.4 Formations des leaders des associations/groupements							
5.5 Visites d'échanges d'expérience							
6. Rapport intermédiaire							
7. Evaluation résultats/impact & rapport							
8. Rapport final de mise en œuvre							

Chronogramme des activités de l'UNICEF (sur 3 ans).

COMPOSANTES / ACTIVITÉS	2010	2011		2012		2013	Commentaires
	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	
1.1. Analyse de disponibilité des sources d'eau exploitables 1.2. Analyse physico-chimique des eaux de sources. 1.3. Réaliser/valider études/calculs hydrauliques pour la construction des nouveaux réseaux et/ou extensions. 1.4. Réaliser/valider les études pour la réhabilitation des réseaux. 1.5. Réaliser la cartographie des écoles/centres de santé pour la construction des latrines. 1.6. Lancer les appels d'offre pour la construction/réhabilitation des réseaux.							
1.7. Construction/réhabilitation/extension des réseaux (cf. durée estimatives de réalisation dans tableau 3)							
1.8. Identification des écoles dans les réseaux ciblés et lancer les appels d'offre pour la construction des latrines 1.9. Constructions des latrines dans les réseaux ciblés. (minimum une EP par réseaux)							
2.1. Sensibilisation des bénéficiaires des systèmes d'eau et des infrastructures d'assainissement 2.2. Election/mise en place des comités de gestion des systèmes d'eau 2.3. Formation (détaillée) des comités de gestion des systèmes d'eau sur gestion. 2.4. Formation (générale) des bénéficiaires des réseaux et infrastructures de bases sur gestion							
3.1. Formation (détaillés) des comités de gestion des systèmes d'eau sur hygiène. 3.2. Formation (général) des bénéficiaires des réseaux et infrastructures de bases sur l'hygiène							
Rapport intermédiaire							

APPENDICES

1 : Cadre logique

	<i>Intervention logique</i>	<i>Indicateurs objectivement vérifiables</i>	<i>Sources de Vérification</i>	<i>Risques et hypothèses*</i>	<i>Responsable</i>
Objectif Principal	Soutenir le rapatriement et la réintégration durables des populations affectées par les crises au Burundi par l'appui à la viabilisation des villages ruraux intégrés sur 4 secteurs clés : redressement socio économique ; accès services sociaux de base tels que l'eau, l'assainissement et l'hygiène ; accompagnement agricole et sécurité alimentaire et la cohésion social	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conditions de vie des populations affectées par le conflit améliorées (Hommes/femmes/Enfants) ▪ Au moins 80% des populations ont recouvré dignement et durablement leurs moyens d'existence définis par les indicateurs sectoriels. ▪ Le taux de maladies diarrhéiques a diminué chez les enfants de moins de 5 ans 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Enquêtes PNUD sur les conditions socio-économiques des ménages (analyse initiale, à mi-parcours et analyse en fin de projet) ✓ Rapports mensuels de l'EPISTAT/MSP 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Disponibilité de chaque site sélectionné et sa viabilité pour un projet de villagisation ▪ Stabilité politique au Burundi ▪ Leçons d'expériences antérieures de ce type de programmes intégrées 	
Objectifs spécifiques Coordination	1. Appuyer la mise en place des mécanismes de coordination du programme VIR	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le programme de villagisation est intégré dans les politiques de développement du gouvernement ▪ Les structures de coordination aux différents niveaux sont opérationnelles 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Évaluation du Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté (CLSP) ✓ Rapports des réunions de coordination aux différents niveaux et sujets traités lors des réunions 	<u>Hypothèses de travail :</u> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'engagement des autorités locales est assuré ; 2. Environnement politique et sécuritaire est favorable ; 3. La continuité de la collaboration et l'engagement des autorités locales et autres agences gouvernementales est assurée ; 4. Les intrants agricoles de qualité sont disponibles et en quantités suffisantes ; 5. L'activité opérationnelle des partenaires se poursuit durant la période du projet ; 6. Le financement est accordé et assuré jusqu'à la fin du projet. 	PNUD, en collaboration avec les structures nationales et locales concernées
Objectifs spécifiques Cohésion sociale et diagnostique socio foncier	2. Renforcer la cohésion sociale communautaire à travers la promotion de la paix et du développement local et la prévention et la résolution des conflits, notamment dans le domaine foncier	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Capacité institutionnelle renforcée au niveau provincial et local et au niveau des communautés pour appuyer le développement communautaire et la cohésion sociale ▪ Le degré de participation de population et de l'autorité locale au programme de relèvement communautaire 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rapports de suivi du projet, entretiens semi structurés ✓ Rapport d'impact sur les populations ✓ Rapports des points focaux et réunions de coordination sur la mise en place des 	<u>Risque:</u>	PNUD, en collaboration avec les structures nationales et locales concernées

	<i>Intervention logique</i>	<i>Indicateurs objectivement vérifiables</i>	<i>Sources de Vérification</i>	<i>Risques et hypothèses*</i>	<i>Responsable</i>
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Utilisation par l'administration locale de nouvelle information pour planifier la réintégration et le relèvement communautaire ▪ Des interactions sociales et économiques avec les populations environnantes existent ▪ Moins du 5% des terres des cultivables de VRI sont conflictuels ▪ Des données mettant en relief l'état des lieux des statuts juridiques des terres et des pratiques locales de gestion foncière dans les sites ▪ Les différentes modalités d'accès à la terre et le statut des terres cultivables destinées aux VRI sont connues. ▪ Des situations de conflictualité potentielle sont relevées et des stratégies de prévention sont élaborées et des solutions alternatives sont participativement proposées 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ initiatives ✓ Rapports de diagnostic socio foncier 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le Burundi fait face à divers aléas climatiques pouvant ralentir la mise en œuvre du projet ; 2. La période préélectorale peut diminuer l'implication des autorités locales et influencer sur le chronogramme de mise en œuvre des projets ; <ul style="list-style-type: none"> ▪ Participation active des bénéficiaires à l'évaluation des besoins, à l'identification des opportunités existantes et à la planification des réponses 	
<i>Objectifs Spécifiques</i> <i>Infrastructures socio-économiques</i>	3. Améliorer l'offre, la qualité et l'entretien/maintenance des infrastructures socioéconomiques et communautaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participation des communautés dans la prise de décision, l'entretien des infrastructures et l'apport en matériaux locaux ▪ Nombre de personnes desservies par les infrastructures nouvelles/remises en état; niveau de service offert par ces infrastructures. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rapports réguliers du suivi des travaux ✓ Visites de terrain 		
<i>Objectifs Spécifiques</i> <i>Relance des activités productives non</i>	4. Assurer la réintégration socioéconomique des populations cibles et la réduction de la pauvreté à travers la relance des activités productives et la promotion de	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les activités productives sont relancées grâce au financement des initiatives locales ▪ Augmentation de 20% du revenu des ménages 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rapports de suivi du projet (trimestriel, annuel) ✓ Observations directes 		PNUD

	<i>Intervention logique</i>	<i>Indicateurs objectivement vérifiables</i>	<i>Sources de Vérification</i>	<i>Risques et hypothèses*</i>	<i>Responsable</i>
<i>agricoles</i>	l'entreprenariat local	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Niveau de participation communautaire à la relance des activités productives ▪ Nombres de micros entreprises créées dans les VRI et communautés d'accueil. ▪ Nombres de personnes formées en métiers. ▪ Nombres personnes formées en gestion des micros projets ▪ Nombres d'associations et coopératives créées. 	sur le terrain		
Objectifs Spécifiques <i>La sécurité alimentaire</i>	5. Soutenir l'intensification de la production vivrière et animale diversifiée à travers (i) la restauration de la fertilité et la protection des sols, (ii) une bonne gestion de l'eau, (iii) un accès amélioré aux intrants de qualité, aux petits animaux d'élevage, aux matériel de plantation diversifié ainsi (iv) que le renforcement des capacités locales.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Au moins 90 % des ménages bénéficiaires ont adopté une agriculture intensive diversifiée, adaptée et utilisent les techniques de gestion durable des ressources. ▪ Au moins 80% des bénéficiaires couvrent au minimum 70 % de leurs besoins alimentaires à partir de leur propre production. ▪ Les bénéficiaires participent activement à l'évaluation des besoins, à l'identification des opportunités existantes et à la planification de la réponse 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rapport d'analyse initiale ✓ Rapport de suivi et évaluation ✓ Rapports de missions conjointes avec les partenaires ✓ Résultats des enquêtes de suivi et d'évaluation ✓ Visites de terrain 		FAO
Objectifs Spécifiques <i>Accès aux services sociaux de base notamment l'eau, l'assainissement et l'hygiène</i>	6. Améliorer l'accès durable à une eau de qualité, aux infrastructures adéquates d'assainissement de base, à l'hygiène pour les populations en particulier les enfants et les femmes.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 25 % d'augmentation du nombre de ménages ayant accès à l'eau potable ; ▪ 40 % d'augmentation du nombre de ménages utilisant les latrines ; ▪ 30 % d'augmentation du nombre d'enfants ayant accès à des infrastructures adéquates en eau et 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rapports mensuels des partenaires ✓ Rapports d'analyse de la qualité de l'eau ✓ Rapports de distribution ✓ Résultats des enquêtes de suivi et d'évaluation 		

	<i>Intervention logique</i>	<i>Indicateurs objectivement vérifiables</i>	<i>Sources de Vérification</i>	<i>Risques et hypothèses*</i>	<i>Responsable</i>
		<p>assainissement en milieu scolaire ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 30% de réduction des cas de maladies d'origine hydrique au niveau des structures de soins de santé 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rapports des comités de points d'eau ✓ Visites de terrain 		
Résultat Coordination	1. la bonne coordination des interventions dans les différents secteurs permet l'intégration effective des interventions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Structures de coordination en place et fonctionnelles avec un système fiable de collecte des données ▪ Degré d'engagement du gouvernement, des acteurs locaux et internationaux à tous les niveaux dans la réalisation du programme de VRI ▪ Prise en compte des secteurs pertinents au niveau de chaque VRI 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Analyse du développement des différents secteurs sur chaque village ✓ Compte rendu de réunions ✓ Mission sur le terrain ✓ Rapport de collecte d'analyse 		PNUD
Résultat Cohésion sociale et diagnostique socio foncier	<p>2.1 La participation des communautés dans la prise de décisions et la gestion de la vie en village se fait dans un climat de confiance entre les populations les autorités locales et les communautés alentours</p> <p>2.2 Les communautés sont impliquées dans un processus participatif (ex. diagnostics socio fonciers)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'études multidisciplinaires de milieu ▪ Existence de mécanismes effectifs favorisant la participation des populations, la consultation et la cohésion sociale. ▪ La capacité institutionnelle est renforcée au niveau provincial et local par la formation des élus locaux, leaders féminins et administration locale. ▪ La promotion des femmes est soutenue par l'administration locale et les plans de développement ▪ Nombre de séances d'information et de sensibilisation des populations et des autorités locales sur l'approche communautaire ▪ Nombres d'interactions sociales et économiques avec les populations 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Compte rendu de réunions ✓ Rapport mensuel de situation ✓ Visites de suivi ✓ Nombre de conflits résolus au niveau local 		PNUD

	<i>Intervention logique</i>	<i>Indicateurs objectivement vérifiables</i>	<i>Sources de Vérification</i>	<i>Risques et hypothèses*</i>	<i>Responsable</i>
		environnantes <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombres de des terres cultivable e terre destine aux VRI non conflictuels ▪ Les communes sont impliqués dans le diagnostique socio foncier et maitrise la question conflictuelle 			
Résultat Infrastructures socio-économiques	3. Les villages ruraux intégrés sont autosuffisants et constituent des pôles de développement local	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participation effective des populations dans les décisions, l'effort d'amélioration des infrastructures et l'apport en matériaux locaux ▪ Au moins 8 infrastructures socioéconomique réhabilitées ▪ Nombre de km de pistes de réhabilitées ▪ Nombre de jeunes (H – F) ayant participé à la réhabilitation 1 400 maisons améliorées 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Résultats des enquêtes de suivi et évaluation ○ Rapports des missions sur le terrain 		PNUD
Résultat Relance des activités productives non agricoles	4. Les populations affectées par le conflit ont accès à des moyens de subsistance et sont réintégrées de manière durable.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de petites et micro entreprises non agricoles soutenues par le projet ▪ Nombre de microprojets non conventionnels financés ▪ Les capacités de gestion et de planification des AGR sont renforcées ▪ Degré de participation des femmes et leur implication dans la gestion et les activités de relance économique non agricole ▪ Nombre d'associations féminines appuyées 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Rapports mensuels des partenaires ○ Résultats des enquêtes de suivi et évaluation ○ Missions sur le terrain 		PNUD
Résultat La sécurité alimentaire	5.1 les parcelles agricoles sont correctement exploitées et protégées contre les différentes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Superficies cultivées ▪ Nature et quantités d'amendement appliquées 			FAO

	<i>Intervention logique</i>	<i>Indicateurs objectivement vérifiables</i>	<i>Sources de Vérification</i>	<i>Risques et hypothèses*</i>	<i>Responsable</i>
	<p>formes d'érosion</p> <p>5.2 l'accès aux intrants agricoles de qualité /petit ruminants est assuré</p> <p>5.3 la capacité de production alimentaire est renforcée et grâce aux formations réalisées</p> <p>5.4 les rendements sont améliorés</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dispositifs anti érosif appliqués ▪ Nature et quantité d'intrants fournis par bénéficiaire ▪ Nombre de séances de formation effectuées ▪ Taux de participation et de réussite aux tests ▪ Taux d'adoption des bonnes pratiques agricoles ▪ Accroissement de rendement obtenu par culture ▪ Nombre de groupements / coopératives agricoles viables s'étant approprié les nouvelles techniques de gestion durable des ressources. ▪ Coopératives/groupes associatifs de production et de commercialisation participant à l'accompagnement agricole et appuyant les infrastructures communautaires (ex. magasins communautaires) et l'assistance 			
<p>Résultat</p> <p><i>Accès aux services sociaux de base notamment l'eau, l'assainissement et l'hygiène</i></p>	<p>6.1. L'accès à l'eau potable et à l'assainissement de base est augmenté de 25% dans les 4 communes d'interventions.</p> <p>6.2. Les infrastructures d'eau et d'assainissement de base sont bien entretenues et gérées avec la participation des communautés à la base.</p> <p>6.3. Les populations des zones d'interventions maîtrisent les bonnes pratiques d'hygiène (lavage</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 75% des ménages dans les communautés d'interventions ont au moins accès à 20 litres d'eau par jour et par personne. ▪ 80% ménages ont des latrines conformes aux standards demandés ▪ 90% enfants scolarisés ont accès à des infrastructures d'eau et d'assainissement filles et garçons séparés, conformes aux normes nationales; 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Listes de bénéficiaires ✓ Rapports des partenaires ✓ Rapports des Régies Communales de l'Eau et de la DGHER ✓ Rapport de monitoring sur le terrain ✓ Enquête sur l'accès à l'eau et l'assainissement, 		

	<i>Intervention logique</i>	<i>Indicateurs objectivement vérifiables</i>	<i>Sources de Vérification</i>	<i>Risques et hypothèses*</i>	<i>Responsable</i>
	des mains au savon, bonne conservation et traitement de l'eau à domicile, utilisation des latrines)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 95% comités de points d'eau créés et formés sont fonctionnels ; ▪ 90% des sources d'eau améliorées i sont fonctionnelles au moment du control ; ▪ 80% de paiement des redevances d'eau par les usagers ; ▪ Au moins 4 réunions des usagers de l'eau sont tenues chaque année ▪ Au moins 80 % des ménages pratiquent la bonne conservation et le traitement de l'eau à domicile ; ▪ 75% des élèves ainsi que les ménages utilisent du savon pour le lavage des mains ; ▪ Les récipients de puisage et de conservation de l'eau correctement nettoyés après chaque usage ; ▪ 90% des ménages utilisent des latrines familiales. 	<p>notamment dans les écoles</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Visites de terrain ✓ Résultats des enquêtes de suivi et d'évaluation ✓ Rapport de paiement des redevances eau par les usagers ✓ Compte-rendu des réunions des usagers ✓ Rapport d'utilisation des redevances ✓ Taux de vente du savon dans les boutiques /magasins ✓ Rapports d'enquête sur le taux de desserte en assainissement ✓ Rapports des statistiques épidémiologiques dans les structures de soins <p>Témoignages des bénéficiaires</p>		
Activités Coordination	<p>1.1 Organiser des rencontres régulières de coordination et de suivi à tous les niveaux entre les partenaires et assurer l'intégration des différents secteurs</p> <p>1.2 Collecter, analyser et diffuser les données et les rapports sur les Villages et leurs populations</p> <p>1.3 Identifier les lacunes en</p>	<p><u>Moyens</u></p> <p>Expert en suivi et évaluation (contribution PNUD)</p> <p>Appui aux ministères techniques</p> <p>Matériel et équipement</p> <p>Rapports & publications</p>	<u>Coûts</u>		PNUD

	<i>Intervention logique</i>	<i>Indicateurs objectivement vérifiables</i>	<i>Sources de Vérification</i>	<i>Risques et hypothèses*</i>	<i>Responsable</i>
	financements et mobiliser les fonds nécessaires 1.4 Assurer le lien entre le programme VRI et les autres programmes de relèvement communautaire et de sécurisation foncière				
<i>Activités Cohésion sociale</i>	2.1 Un programme de sensibilisation et d'appropriation communautaire avec un accent particulier sur la promotion de la réconciliation nationale et de la résolution pacifique des conflits locaux précédera le démarrage des activités du projet, 2.2 Ateliers de formation à l'attention des élus locaux, leaders féminins et agents de l'administration locale en matière de réintégration et relèvement. 2.3 Ateliers sur la résolution pacifique des conflits et la coexistence pacifique dans les communautés 2.4 Activités communautaires de vulgarisation sur des thèmes liés à la paix et à la cohésion sociale 2.5. Activités de mobilisation sociale et d'interactions socio-économiques avec les populations environnantes 2.6. Diagnostics socio fonciers avec les communautés	<u>Moyens</u> Soutien aux campagnes et rencontres autorités / communautés: Formations Mise en œuvre d'accords de partenariat avec ONG et associations locales /sur la paix	<u>Coûts</u>		PNUD, en collaboration avec les partenaires
<i>Activités Infrastructures</i>	3.1 Évaluation des capacités des acteurs locaux (services déconcentrés, ONG, associations	<u>Moyens</u> <u>Enquête et Évaluation</u>			PNUD

	<i>Intervention logique</i>	<i>Indicateurs objectivement vérifiables</i>	<i>Sources de Vérification</i>	<i>Risques et hypothèses*</i>	<i>Responsable</i>
<i>socio-économiques</i>	<p>et secteur privé) présents dans les communautés.</p> <p>3.2 Réhabilitation des pistes de désenclavement avec l'approche HIMO</p> <p>3.3 Reboisement - en projet HIMO</p> <p>3.4 Campagnes de sensibilisation sur la citoyenneté en directe relation avec les activités de réhabilitation des infrastructures socio communautaires.</p> <p>3.5 Réhabilitation des infrastructures socioéconomiques (marché, centre communautaire) avec la participation des communautés</p> <p>3.6 .Mise en valeur des maisons des villages.</p>	<p>Mise en œuvre d'accords de partenariats avec des ONG locales et internationales et d'entrepreneurs locaux pour la construction d'infrastructures avec participation locale</p>			
<i>Activités Relance des activités productives non agricoles</i>	<p>4.1 Étude participative de marché et des opportunités économiques hors agriculture.</p> <p>4.2 Formation et appui à la création de micro entreprise</p> <p>4.2 Identification des opérateurs économiques locaux pouvant jouer un rôle actif dans la revitalisation de l'économie</p> <p>4.3 Organisation d'ateliers de formation en organisation communautaire par groupement</p> <p>4.4 Réalisation et production de fiches techniques sur différents thèmes d'autopromotion et appuyer les organisations</p> <p>4.5 Appui à l'organisation de coopératives et associations non</p>	<p><u>Moyens</u></p> <p><i>Évaluations et études</i></p> <p><i>Formation : Matériel de formation</i></p> <p><i>Microprojets et entrepreneuriat local</i></p> <p><i>Mise en œuvre d'accords de partenariats avec des ONG locales et internationales et d'entrepreneurs locaux pour la construction d'infrastructures d'eau et d'assainissement</i></p> <p><u>Personnel :</u></p> <p>1 Chef de projet</p> <p>Expert en planification locale (VNU I)</p>			PNUD

	<i>Intervention logique</i>	<i>Indicateurs objectivement vérifiables</i>	<i>Sources de Vérification</i>	<i>Risques et hypothèses*</i>	<i>Responsable</i>
	agricoles	1 Coordonnateur en développement communautaire 1 assistant administratif 1 planton 2 chauffeurs <u><i>Suivi et Evaluation :</i></u> <i>Frais de mission sur le terrain</i> <i>Publication</i> <i>Équipements, matériel</i> <i>Bureau local</i> <u><i>Visibilité</i></u> <u><i>Audit</i></u> <u><i>Frais de siège</i></u>			
Activités Sécurité alimentaire	5.1 Appuyer la mise en valeur et l'aménagement (courbes de niveau, plantation arbres, herbes fixatrices) des terrains agricoles 5.2 Disponibiliser des intrants agricoles 5.3 Relancer le petit élevage 5.4 Organiser la formation sur les technologies d'intensification pour une agriculture durable 5.5 Réduire les pertes post récolte 5.6 Coordonner les activités et appuyer l'appropriation des	<u><i>Moyens</i></u> <i>Allocation pour l'approche "cash for work" pour une superficie de 1000 hectare</i> <i>Semences vivrières, semences maraîchères, boutures, vitro plants, plants fruitiers et agro forestiers, amendement calcaires, engrais minéraux, outillage agricole,</i> <i>Chèvres, lapins et kits de produits et matériel vétérinaires</i> <i>Formations</i>	<u><i>Coûts (indicatif)</i></u> 200 000 319 810 206 830 142 000		FAO

	<i>Intervention logique</i>	<i>Indicateurs objectivement vérifiables</i>	<i>Sources de Vérification</i>	<i>Risques et hypothèses*</i>	<i>Responsable</i>
	nouvelles techniques par les ménages et groupes associatifs agricoles	<p><i>Construction de magasins communautaires de stockage/site pour une capacité de 200 m², soit 3 par site (2 au niveau du village et un pour la communauté d'accueil)</i></p> <p><i>1 Coordonnateur international, consultants nationaux (agronome, zootechnicien) & Appui administratif</i></p> <p><i>Lettres d'Accord avec les partenaires de mise en œuvre</i></p> <p><i>Etude de départ</i></p> <p><i>Frais contrôle de qualité</i></p> <p><i>Consommable, eau & électricité</i></p> <p><i>Voyages internationaux et trajets locaux</i></p> <p><i>Evaluation</i></p> <p><i>Visibilité</i></p> <p><i>Coût administratif (7%)</i></p> <p><i>TOTAL</i></p>	<p>258 000</p> <p>266 656</p> <p>140 000</p> <p>10 866</p> <p>1 400</p> <p>600</p> <p>25 280</p> <p>9 737</p> <p>8 000</p> <p>111 215</p> <p>1 700 000</p>		
Activités Accès aux services sociaux de base notamment l'eau, l'assainissement et l'hygiène	<p>6.1. Evaluation participative de la situation en matière d'eau et assainissement des communautés ciblées</p> <p>6.2. Approvisionnement en eau potable des communautés ciblées à travers : 1) la création de nouvelles infrastructures hydrauliques et/ou 2) la réhabilitation d'infrastructures existantes et/ou 3) l'extension de réseaux d'approvisionnement existants et</p>	<p><u>Moyens</u> <u>Ressources humaines</u> <i>1 personnel international affecté au projet</i> <i>1 assistant de programme</i> <u>Matériel et équipement</u> <i>Matériel pour constituer kits de démarrage comités de points d'eau</i> <i>Savons et matériel pour démonstration dans le cadre de la promotion à l'hygiène</i> <i>Matériel pour les clubs santé/hygiène</i></p>	<p><u>Coûts (indicatifs)</u> 130,000</p> <p>300,000</p> <p>220,000</p>		UNICEF

	<i>Intervention logique</i>	<i>Indicateurs objectivement vérifiables</i>	<i>Sources de Vérification</i>	<i>Risques et hypothèses*</i>	<i>Responsable</i>
	<p>fonctionnels</p> <p>6.3. Formation et équipement (fourniture de matériel pour maintenance des points d'eau) de comités de points d'eau dans les communautés ciblées</p> <p>6.4. Promotion à l'hygiène dans les communautés ciblées</p> <p>6.5. Approvisionnement en eau des écoles dans les communautés ciblées</p> <p>6.6. Construction d'infrastructures d'assainissement dans les écoles (dispositif de lavage de mains, construction de latrines,...)</p> <p>6.7. Promotion de l'hygiène dans les écoles et mises en place de club santé/hygiène (utilisation de démonstrations pratiques et distribution de savon).</p> <p>6.8. Approvisionnement en eau des centres de santé dans les communautés ciblées en cas de nécessité.</p> <p>6.9. Evaluation finale</p>	<p><u>Projet</u></p> <p><i>Mise en œuvre d'accords de partenariats avec des ONG locales et internationales et d'entrepreneurs locaux pour la construction d'infrastructures d'eau et d'assainissement avec participation locale</i></p> <p><i>Mise en œuvre d'accords de partenariat avec les <u>partenaires potentiels</u> :</i></p> <p><i>COPEP/CORD/APADE/MSP/DPSHA /CRB/SOLIDARITES / IRC</i></p> <p><u>Formation</u> : <i>perdiem + matériel de formation</i></p> <p><u>Monitoring et Evaluation</u> :</p> <p><i>Frais de mission sur le terrain Divers</i></p> <p><i>coûts relatifs à l'élaboration et l'exécution d'enquêtes et d'évaluations</i></p> <p><u>Actions de visibilité</u></p>	<p>650,000</p> <p>50,000</p> <p>30,000</p> <p>5,000</p> <p>Total : 1, 385,000</p>		
Activités	1. Approvisionnement en eau potable et assainissement dans les communautés ciblées, les écoles et les centres de santé à travers : 1) la réhabilitation d'infrastructures d'eau potable existantes et/ou 2) la création de nouvelles réseaux d'eau et/ou 3) l'extension de réseaux d'approvisionnement existants et fonctionnels	<p>Sous-total Ressources humaines</p> <p>Sous-total Matériel et fournitures</p> <p>Sous-total autres coûts, services</p> <p>Construction des réseaux + mise en place des comités de gestion</p> <p>Construction de blocs latrines de 6 cabines + système de lave main dans</p>	<p>138,468€</p> <p>17,900€</p> <p>4,000€</p> <p>731,525€</p> <p>184,593€</p>		
Accès aux services sociaux de base notamment l'eau, l'assainissement et l'hygiène					

	<i>Intervention logique</i>	<i>Indicateurs objectivement vérifiables</i>	<i>Sources de Vérification</i>	<i>Risques et hypothèses*</i>	<i>Responsable</i>
	<p>4) Construction des latrines dans les écoles et centres de santé</p> <p>2. Formation et équipement (fourniture de matériel pour maintenance des points d'eau) de comités de points d'eau dans les communautés ciblées</p> <p>3. Promotion à l'hygiène dans les communautés ciblées et les écoles</p>	<p>les écoles</p> <p>Mise en place et formation des clubs d'hygiène des écoles primaires</p> <p>Promotion de l'hygiène dans 5 communautés cible et dans 21 écoles et mises en place de club santé/hygiène</p> <p>MONITORING/EVALUATION</p> <p>Sous-total Autre</p> <p>TOTAL</p>	<p>15,000€</p> <p>15,600€</p> <p>5,000€</p> <p>951,718€</p> <p>1,112,086€</p>		

*** les risques et hypothèses de travail sont applicables pour chaque objectif et chaque résultat, en fonction des agences de mise en œuvre.**

2 : Expertise de l'Unité de Gestion



PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

TERMES DE RÉFÉRENCE

I. Information sur le poste

Titre du Poste:	Conseiller Technique Principal
Type de contrat	FTA International
Niveau du poste:	P-3
Lieu d'affectation :	Bujumbura
Durée de l'affectation :	12 mois, renouvelable
Entrée en fonction :	15/08/2010
Date limite de dépôt :	

II. Contexte organisationnel

Le Burundi entre dans une phase critique du processus de stabilisation et de relèvement communautaire. Cependant, une série d'événements risquent de mettre en péril cette phase de stabilisation. Primo, l'afflux massif des rapatriés et des expulsés crée une augmentation critique de la demande sur les services sociaux de base déjà fortement limités. Secundo, des problèmes spécifiques liés aux retours tel que: les disputes de propriétés, l'accès à la terre, l'insuffisance de stock alimentaire, l'accentuation du chômage, provoquent de nouvelles tensions au sein des communautés.

C'est pourquoi le Gouvernement a mis en place un programme de villagisation dans le cadre du rapatriement et de la réintégration au Burundi en tant que réponse d'urgence à la réintégration des personnes affectées par la crise pour lesquelles un programme d'installation individuelle dans un habitat rural dispersé relève de l'impossible. Sous la conduite du Gouvernement du Burundi et en partenariat avec les agences des Nations Unies, les institutions financières internationales et les donateurs, les organisations non-gouvernementales (ONG) et les associations de la société civile, ce programme de villagisation fait également partie intégrale des solutions durables aux conflits successifs qui ont secoué le pays et s'insère à ce titre dans les politiques de développement à long terme du gouvernement du Burundi.

Le présent programme financé sur l'enveloppe B du 10^{ème} Fond Européen de Développement (FED) vise à appuyer la réintégration socioéconomique des populations des villages ruraux intégrés, à travers la promotion de la cohésion sociale, la gouvernance locale, l'accès aux services sociaux de base dans un environnement sécurisé et l'amélioration des conditions de vie de la population.

Le programme comprend quatre principales composantes: (1) Appuyer la mise en place des mécanismes de coordination du programme VRI; (2) Renforcer la cohésion sociale intra-communautaire à travers la promotion du développement local; (3) Améliorer l'offre, la qualité et l'entretien / maintenance des infrastructures socioéconomiques et communautaires; (4) Assurer la réintégration socioéconomique des populations cibles et la réduction de la pauvreté à travers la relance des activités productives et la promotion de l'entrepreneuriat local. Deux autres composantes seront couvertes par l'UNICEF et la FAO à savoir; l'eau et l'assainissement et la sécurité alimentaire.

III. Fonctions

Sous l'autorité du Directeur Pays Adjoint au Programme du PNUD et la supervision du Team Leader de l'Unité relèvement communautaire du PNUD, le Conseiller Technique Principal du « Programme LRRD d'appui à la viabilisation des villages ruraux intégrés dans le cadre du rapatriement et de la réintégration au Burundi » est chargé de la gestion globale du Programme en conformité avec les procédures et modalités d'exécution du PNUD et le cadre de résultats du prod. Il collabore étroitement avec le groupe technique de travail sur la villagisation en vue d'assurer une performance de qualité. A ce titre, il assume les responsabilités et fonctions suivantes :

- Appuis méthodologiques et organisationnels aux différents acteurs et partenaires du Programme
- Planification, coordination et suivi des activités du Programme cadre et la gestion de leur mise en œuvre
- Gestion administrative, supervision, reporting et capitalisation.

En ce qui concerne les appuis méthodologiques et organisationnels, le CTP aura la charge de :

1. Promouvoir la collaboration avec les structures d'état et tous les organismes d'aide et d'appui technique au développement intervenant dans la même zone d'activité que le Programme;
2. Développer et soutenir des initiatives d'appui à la promotion de l'entrepreneuriat local dans l'aire d'intervention du Programme ;
4. Soutenir l'organisation et le fonctionnement des organes de participation communautaire : comités villageois de développement, organisation de producteurs, comités locaux de développement, et cadres de concertation;
5. Garantir l'existence d'une solide base de référence pour les différents objectifs individuels ciblés par le programme, sur la base des diagnostics existants. En l'absence de diagnostic participatif, coordonner et mettre

<p>en œuvre, en tout début de programme, un diagnostic tenant compte du genre et des conflits.</p> <p>6. S'engager dans des partenariats significatifs avec les différents partenaires concernés tant aux niveaux provincial que local afin de créer des synergies et d'optimiser les retombées du programme pour les bénéficiaires directs et indirects.</p> <p>En rapport avec la Planification et la coordination des activités le CTP devra :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Assurer l'élaboration et la mise en œuvre du plan de travail annuel du programme; 2. Coordonner les activités de suivi de l'exécution du plan de travail sur le terrain à travers une approche basée sur des principes harmonisés mais adaptée au contexte local; 3. Coordonner l'évaluation périodique des besoins d'appui aux communautés en matière d'infrastructures socio collectives d'une part et d'appuis spécifiques éventuels aux organisations de producteurs ; 4. Veiller à la réalisation des activités devant faciliter une meilleure articulation entre les différentes composantes du Programme. 5. Réaliser des missions de suivi et d'appui techniques aux équipes de terrain, 	
<p>S'agissant de la gestion administrative, la supervision, le reporting et la capitalisation, le CTP devra réaliser les activités ci après :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Assurer la gestion administrative et financière du Programme; 2. Assurer la gestion du personnel ; 3. Réaliser l'étude d'évaluation des capacités (de prestation et de gestion) des ONG et des bureaux d'études techniques exerçant dans les zones d'intervention du Programme. 4. Procéder à l'évaluation périodique du personnel du Programme; 5. Coordonner la production des rapports annuels et d'étape; 6. Capitaliser les bonnes pratiques, leçons et enseignements. 	
<p>VI. Qualifications requises</p>	
Éducation :	Diplôme de maîtrise en développement international, relations industrielles, Sciences Politiques, Économiques et Sociales, ou toute autre discipline équivalente.
Expérience :	<p>Expérience pertinente d'au moins sept ans (07) ans en gestion de programmes de développement communautaires, dont au moins deux (2) ans dans des pays post-conflits;</p> <p>Maîtriser la gestion du cycle de projet de développement et la méthode de programmation axée sur les résultats;</p> <p>Être familier avec l'environnement institutionnel de la coopération internationale dans le contexte de pays en transition (ONGs, coopération bilatérale, multilatérale, système des Nations Unies, etc.).</p> <p>Expérience antérieure de travail en Afrique sera un atout.</p> <p>Diplomatie et bon jugement</p>
Langues requises :	Bonne maîtrise de la langue française est exigée. Une bonne connaissance de l'anglais écrit et parlé sera considérée comme un avantage.



PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

TERMES DE RÉFÉRENCE

I. Information sur le poste

Titre du Poste:	Coordonnateur en développement communautaire
Type de contrat	FTA
Niveau du Poste :	SB-4
Lieu d'affectation :	Bujumbura
Durée de l'affectation :	1 an, renouvelable
Entrée en fonction :	15/07/2010
Date limite de dépôt :	

II. Contexte organisationnel

Voir ci-dessus.

III. Fonctions

Sous la coordination et supervision directe du Conseiller Technique Principal, le Coordonnateur en développement communautaire assume les responsabilités et fonctions suivantes :

1. Préparer les plans de travail détaillés pour l'exécution du programme;
2. Élaborer des indicateurs de performance et un système de suivi / évaluation pour évaluer régulièrement les impacts du programme;
3. Contribuer techniquement à la mise en œuvre des activités du programme;
4. Faire la promotion de l'approche du développement participatif basée sur la valorisation du capital social et des ressources du milieu ;
5. Mettre en place un programme régulier de consultation avec le groupe cible afin de permettre un bon suivi des activités sur le terrain (organisation d'ateliers, enquêtes socio-économiques, consultations communautaires).
6. Elaborer les outils nécessaires pour la gestion et l'octroi de services de réintégration et réhabilitation communautaire (guides, manuels, fiches, formulaires)
7. Appuyer la mise en place de comité village (respect des guidelines, mobilisation communautaire, formation continue)
8. Conseiller et guider le personnel du programme dans le cadre de la mise en œuvre;
9. Coordonner et organiser les visites de terrain (personnel et partenaires) dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du programme
10. Contribuer au développement de réseau avec les autres partenaires ayant un intérêt dans le domaine d'intervention du projet;
11. Organiser et faciliter les activités d'évaluation du projet, y compris la préparation des termes de référence;
12. Suivre régulièrement l'impact du projet et documenter le programme par un matériel pertinent pour assurer sa visibilité;
13. Réalise toute autre tâche demandée par le CTP dans le contexte des activités du projet.

VI. Qualifications requises

Éducation :	Diplôme de 2ème cycle en développement international, Sciences Politiques, Économiques et Sociales, ou toute autre discipline équivalente.
Expérience :	Expérience pertinente d'au moins cinq ans (05) ans en gestion de programmes de développement communautaires; Expérience dans le domaine de la consolidation de la paix ou du relèvement communautaire est fortement désirable; Maîtriser la gestion du cycle des projets de développement et la méthode de programmation axée sur les résultats; Disposer de bonnes capacités d'animation communautaire et de vulgarisation;
Langues requises :	Bonne maîtrise de la langue française est exigée. Une bonne connaissance de l'anglais écrit et parlé sera considérée comme un avantage.



PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

TERMES DE RÉFÉRENCE

I. Information sur le poste

Titre du poste :	Chargé de suivi et évaluation
Type de contrat :	FTA
Niveau du poste :	SC6
Lieu d'affectation :	Bujumbura
Durée d'affectation :	12 mois, renouvelable
Entrée en fonction :	15/07/2010
Date limite de dépôt :	

II. Contexte organisationnel

Voir ci-dessus.

III. Fonctions

Sous la coordination et supervision directe du Conseiller Technique Principal, le Chargé de suivi et évaluation assume les responsabilités et fonctions suivantes:

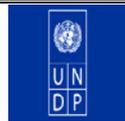
1. Réaliser la cartographie des différentes interventions en cours dans le domaine de la réintégration;
2. Concevoir un cadre de suivi de la mise en œuvre de la stratégie nationale de réintégration;
3. Renforcer les capacités et accompagner en suivi & évaluation les partenaires locaux, notamment les responsables de suivi & évaluation au niveau communal et les membres des Comités Communaux de Développement Communautaire (CCDC);
4. Faire des évaluations des projets et analyser les difficultés rencontrées en vue d'adapter les stratégies de suivi;
5. Assurer une gestion programmatique des évaluations de tous les projets;
6. Synthétiser les résultats par secteur, bénéficiaires, provinces et tirer les leçons;
7. Appuyer l'intégration de l'approche genre à tous les niveaux du cycle au niveau des projets de réintégration, en appuyant le suivi des indicateurs, la documentation des meilleures pratiques et leçons apprises, l'élaboration de manuels et matériel de formation.
8. Accomplir toutes autres tâches.

IV. Compétences

- Connaissance solide aussi bien des questions humanitaires que celles de post-conflit afin d'assurer le leadership dans la réflexion stratégique relative à la réintégration durable des populations cibles;
- Bonne connaissance et pratique des problèmes programmatiques interdisciplinaire et multisectoriel portant sur le relèvement communautaire;
- Participe effectivement dans un environnement basé sur le travail d'équipe, le partage de l'information, la collaboration et la coopération avec les autres;
- Capacité de travailler sous pression ;
- Excellent talent d'organisation et capacité à travailler indépendamment, habilement et à être proactif dans la prise de décisions ;
- Bonne connaissance du Système des Nations Unies et de ses agences serait un atout ;
- Respect et promotion des orientations et valeurs du PNUD dans l'exercice de ses fonctions.

V. Qualifications requises

Éducation :	Être titulaire d'un diplôme universitaire de niveau supérieur (niveau maîtrise ou équivalent) en planification de développement, sciences politiques et/ou sciences sociales ou discipline similaire
Expérience :	<ul style="list-style-type: none">• Expérience professionnelle de minimum 5 ans dans le domaine du suivi & évaluation de programmes de développement avec une large expérience dans les programmes de réintégration, de reconstruction et de développement, de préférence dans un contexte de crise ou post conflit ;• Avoir une bonne compréhension du conflit au Burundi et des questions relatives à la paix ;• Une bonne connaissance des outils standards de planification et de suivi des projets ;• Une bonne connaissance des politiques et cadre de programmation, des règles et procédures du PNUD est un atout ;• Capacité confirmée de concevoir et faciliter des interventions de développement complexe;• Maîtrise de l'outil informatique (MS Office, ...)
Langues requises :	Une excellente maîtrise de la langue française est exigée. Une bonne connaissance de l'anglais écrit et parlé sera considérée comme un avantage.



PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

TERMES DE RÉFÉRENCE

I. Information sur le poste

Titre du Poste:	Assistant administratif et financier
Type de contrat	FTA
Niveau du Poste :	SC 6
Lieu d'affectation :	Bujumbura
Durée de l'affectation :	1 an, renouvelable
Entrée en fonction :	15/07/2010
Date limite de dépôt :	

II. Contexte organisationnel

Voir ci-dessus.

III. Fonctions

Sous la coordination et supervision directe du Conseiller Technique Principal, l'assistant administratif et financier assume les responsabilités et fonctions suivantes :

- Assurer directement le suivi financier du programme
- Assurer le suivi et l'application des procédures et réglementations financières du PNUD
- Participer à l'élaboration et à la formulation des budgets
- Sur le plan administratif, il (elle) aura la responsabilité de la gestion logistique, de la gestion du personnel, des achats et de l'acquisition des biens et des services
- Préparer les accords de contrat avec le PNUD et les autres partenaires

Dans ce cadre, le titulaire du poste assumera les responsabilités suivantes :

1. Assurer directement le suivi financier du programme avec des visites périodiques de contrôle sur le terrain et veiller à ce que les exigences financières et administratives du PNUD soient respectées;
2. Assurer le suivi et l'application des procédures et réglementations financières du PNUD concernant les opérations financières en matière d'achats, de paiements, des réglementations bancaires, des réglementations du taux de change des Nations Unies et autres réglementations comptables et financières du PNUD;
3. Assurer le suivi de l'exécution financière des ressources allouées aux partenaires dans le cadre de la mise en œuvre des Projets;
4. Assister le Conseiller Technique Principal dans la vérification des états financiers et en particulier des pièces justificatives soumises par les partenaires et dans la préparation des demandes de paiement pour les avances consenties aux partenaires;
5. Participer à l'élaboration et à la formulation des budgets et s'assurer de leur conformité aux objectifs administratifs des Projets;
6. S'acquitter des tâches comptables diverses concernant les opérations quotidiennes et périodiques : préparation des demandes de paiement, établissement des éléments de rapports financiers périodiques, des rapports d'étapes et des rapports de fin des échéances financières qui sont présentés aux bailleurs de fonds. Il (elle) rédige également des rapports internes sur les coûts budgétisés et réels de la composante planification;
7. Sur le plan administratif, il (elle) aura la responsabilité de la gestion logistique, de la gestion du personnel, des achats et de l'acquisition des biens et des services, préparer les accords de contrat avec le PNUD et les autres partenaires de mise en œuvre du programme ;
8. Assurer toute autre tâche selon les besoins et sur demande du CTP.

VI. Qualifications requises

Éducation :	<ul style="list-style-type: none">• Licence en comptabilité gestion ou commerce
Expérience :	<ul style="list-style-type: none">• Minimum de cinq (5) ans d'expérience en comptabilité et gestion financière• Minimum de cinq (5) ans d'expérience dans une organisation internationale• Expérience des mécanismes de gestion du système des Nations Unies constitue un avantage certain• Bonne maîtrise de l'outil informatique et de ATLAS serait un atout
Langues requises :	<ul style="list-style-type: none">• Maîtrise du français et connaissance de l'anglais un atout.

3 : Document De Stratégie

Programme de villagisation dans le cadre du rapatriement et de la réintégration au Burundi

Commission Intégrée Ad Hoc - Rapatriement et Réintégration

Le contexte général

Les crises sociopolitiques successives ont contraint des milliers de Burundais à quitter leurs terres pour s'exiler à l'extérieur du pays ou sur des sites de déplacés. Avec le retour de la paix, plus de 400.000 réfugiés exilés en 1993 se sont rapatriés entre janvier 2002 et juillet 2008 avec l'assistance du Gouvernement du Burundi et de l'UNHCR. En 2008, quelque 90.000 réfugiés devraient rentrer, essentiellement en provenance de Tanzanie, dont une large proportion est en exil depuis 1972.

Ce retour massif des réfugiés vient aggraver un problème foncier existant et risque de constituer une source de tension pour la consolidation de la paix au Burundi car beaucoup de leurs propriétés sont aujourd'hui occupées ou ont servi à l'implantation d'infrastructures de l'Etat. Déjà en 1993, ces conflits avaient été exploités politiquement et avaient conduit à une nouvelle crise.

Pour faire face aux problèmes fonciers issus des vagues de rapatriés et pour créer les conditions favorables d'une réinstallation des déplacés internes, le Gouvernement du Burundi a établi en 2006 la Commission Nationale des Terres et Autres Biens chargée du traitement et du règlement alternatif des litiges fonciers impliquant les sinistrés.

Il n'en demeure pas moins que bien des victimes des crises sociopolitiques successives, ne pourront pas récupérer leur terre ou parvenir à une résolution négociée et pacifique de leur conflit foncier. De même, nombre de rapatriés exilés en 1972 ne savent pas où se situe leur terre ancestrale du fait de la durée prolongée de leur exil et de la rupture des liens familiaux. Ces personnes sans adresse, aussi appelées sans référence, viennent grossir les rangs des sinistrés sans terre pour qui une solution doit être trouvée.

La politique gouvernementale de villagisation

Dans ce contexte, le programme de villagisation dans le cadre du rapatriement et de la réintégration au Burundi est une réponse d'urgence du Gouvernement à la réintégration des personnes sinistrées pour lesquelles un programme d'installation individuelle dans un habitat rural dispersé relève de l'impossible.

Sous la conduite du Gouvernement du Burundi et en partenariat avec les agences des Nations Unies, les institutions financières internationales et les donateurs, les organisations non-gouvernementales et les associations de la société civile, ce programme de villagisation fait également partie intégrale des solutions durables aux conflits successifs qui ont secoué le pays et s'insère à ce titre dans les politiques de développement à long terme du gouvernement du Burundi. Ainsi, le Cadre Stratégique pour la Consolidation de la Paix au Burundi consacre la prépondérance de la question foncière et en fait une des priorités du Cadre Stratégique et de son Mécanisme de Contrôle et de suivi¹⁷.

De même, dans sa Lettre de Politique Nationale d'Habitat et d'Urbanisation¹⁸, le Gouvernement réaffirme la contribution, au sein du Cadre Stratégique pour la Lutte contre la Pauvreté, de la politique de villagisation à la politique urbaine visant à promouvoir une meilleure gestion des relations villes-campagnes.

« La politique de villagisation préconisée vise (i) à procurer à la population concernée une source permanente de revenus, (ii) à créer des services et commerces nécessaires à l'amélioration de la productivité agricole et des conditions de vie des ménages et (iii) enfin à amorcer un processus d'auto-développement à l'échelle du village. Elle permettra de transformer progressivement l'économie de subsistance en économie de marché, de diversifier les sources de revenus des ménages, de réduire ainsi les causes structurelles de la pauvreté monétaire et de stabiliser ces ménages dans leur milieu¹⁹ ».

¹⁷ Domaine prioritaire 5 : Recherche de solutions durables à la question foncière et relèvement socio-économique des populations affectées par la guerre et les conflits.

¹⁸ Lettre de Politique Nationale d'Habitat et d'Urbanisation validée par le Conseil des Ministres le 9 juillet 2008.

¹⁹ Idem, Objectif spécifique 2: Asseoir une tradition urbaine viable et durable dans le pays, p.11.

Le programme de villagisation dans le cadre du rapatriement et de la réintégration est donc une réponse d'urgence à la situation des personnes affectées par des décennies de crises et qui se sont retrouvées sans terre, ainsi qu'une partie intégrale des politiques de développement du pays. L'opérationnalisation de la villagisation devra gérer et répondre au défi posé par cette tension entre réponse d'urgence et politique à long terme.

Les objectifs de la politique de villagisation

Dans les années 1978-1980, la politique de villagisation (implantation de villages pilotes) était conçue comme une solution de développement moderne par le regroupement d'un habitat rural traditionnellement dispersé. En raison des tensions interethniques de l'époque et du manque d'études relatives à l'habitat rural, « la villagisation n'a pas su relever les contraintes sociologiques inhérentes à ce programme²⁰ » et a été perçue comme une politique de contrôle des populations dont se sont méfiées les populations cible.

Dans le contexte post-conflit de 2008, ce programme de villagisation dans le cadre du rapatriement et de la réintégration est une réponse d'urgence qui vise à prévenir à la fois le risque d'une installation anarchique et illégale des personnes sinistrées sur des terres vacantes (ou semble-t-il disponibles) ainsi que l'accroissement du nombre de conflits fonciers.

Dans un contexte de recrudescence des incidents de sécurité dus aux conflits fonciers, le programme de villagisation accueille prioritairement des populations mixtes (rapatriés, déplacés internes, expulsés, personnes vulnérables) et conforte la volonté de paix et de sécurité de la population qui demande de plus en plus à vivre en communautés mixtes par souci de sécurité. La villagisation contribue donc à la consolidation de la paix au Burundi en créant les conditions d'une coexistence pacifique entre divers groupes ethniques et sociaux. Ce programme permet également la promotion et le développement des échanges intra-communautaires concourant à consolider et dynamiser le tissu social.

De plus, la villagisation cherche à concentrer les habitations dans des zones traditionnellement peu peuplées et à encourager l'établissement de centres de développement dans les zones rurales autour d'un habitat regroupé. « Cette option [...] permettra également d'optimiser l'accès aux ressources foncières et aux infrastructures et équipements de base et réaliser des économies d'échelle au profit des activités socio-économiques et particulièrement agricoles en vue garantir une autosuffisance alimentaire permanente pour le pays et le prémunir ainsi contre la crise alimentaire et l'inflation généralisées qui sévissent actuellement dans le monde et qui va certainement entraver, très bientôt, la croissance économique²¹ ».

Evaluation des projets de villages au Burundi

Une évaluation du programme de construction d'abris et de villages a été menée fin 2007-début 2008²² sur 13 sites d'abris et de villages. L'évaluation a conclu que la plupart des projets avaient été conçus comme des habitations regroupées plutôt que comme des villages intégrés, et que même lorsque des projets avaient une vision plus holistique, les infrastructures et services de base n'avaient été intégrés ni dans la planification ni dans le financement initial et seule la première phase de construction de maisons avait été réalisée.

Ainsi, aucun des nouveaux résidents de ces sites n'a reçu de parcelle à cultiver ni d'appui spécifique pour développer des activités génératrices de revenus. Dans nombre de sites, des infrastructures et services essentiels ne sont disponibles ni sur le site ni à proximité ou lorsqu'ils existent, leur capacité est insuffisante pour répondre aux besoins des nouveaux résidents. L'évaluation conclut également au besoin de s'accorder sur un mécanisme simple permettant la sécurisation foncière des propriétés sur les nouveaux sites.

Enfin, l'étude relève la tension lors de la sélection des bénéficiaires entre l'importance d'assurer l'accès à un logement et une terre pour les sinistrés et autres personnes vulnérables d'une part, et d'autre part le besoin d'assurer une certaine mixité sociale pour favoriser la viabilité des villages.

²⁰ Idem, p.9.

²¹ Idem, p.11.

²² Conseil Norvégien pour les Réfugiés, Enquête Préliminaire sur la Villagisation au Burundi, Septembre 2007-Février 2008.

Malgré quelques cas d'abandons ou de location de maisons, les bénéficiaires initiaux étant partis temporairement ou définitivement à la recherche de travail ou parce qu'ils avaient pu avoir accès à une terre ailleurs, la plupart d'entre eux expriment leur souhait de demeurer sur place en attendant le développement de nouvelles infrastructures ou l'extension des capacités des infrastructures existantes.

Relèvement précoce et développement

Les programmes « Abris », de par leur nature, se sont focalisés essentiellement sur l'érection de logements décents (se référer à l'annexe 1 pour plus de détails sur les programmes « Abris » au Burundi). Mais ces derniers ne couvrent en fait qu'une première étape vers un programme de villages. Les abris ne peuvent être utilisés comme seul facteur d'attraction des bénéficiaires. Des projets complémentaires à la construction d'abris doivent être développés dès la conception du programme et comme partie prenante d'un plan global visant à réduire la vulnérabilité des populations bénéficiaires et à assurer le relèvement sociocommunautaire et le développement économique des villages, ainsi que la réconciliation et la stabilité sociales.

L'accès à une parcelle de culture et la mise en place d'un accompagnement agricole, l'accès à l'eau et la promotion d'une politique d'assainissement, l'accès à la santé et à l'éducation, la proximité de réseaux routiers, la capacité de générer des revenus non agricoles comme moyens alternatifs de subsistance, le renforcement du tissu social communautaire sont autant d'éléments à prendre en compte dans la planification des villages. Qui plus est, cette planification doit être entièrement intégrée dans la politique de développement économique à long terme du Gouvernement telle que définie par la Cadre Stratégique pour la Lutte contre la Pauvreté.

La villagisation offre donc l'occasion de mettre en œuvre une approche en termes de relèvement précoce au niveau des communautés. Cette approche permet de bâtir des programmes de développement sur des programmes d'urgence et de combiner interventions d'urgence à caractère humanitaire, de court terme et d'impact immédiat, avec des programmes de développement à plus long terme visant la durabilité et prenant en compte toutes les facettes de la vie en village.

En situation de post-confit, l'approche en termes de relèvement précoce permet aussi d'apporter des réponses efficaces aux besoins des populations affectées par le conflit tout en renforçant les capacités des communautés. Enfin, cette approche favorise une planification des villages pour lesquels la conception, l'aménagement et l'affectation des espaces privés et publics et des infrastructures doivent prévoir et anticiper les transformations qui s'opèrent à moyen et long terme.

Les domaines d'intervention

La mise en place des mécanismes de réintégration et de relèvement devra bien entendu s'adapter au profil socio-économique spécifique à chaque zone d'installation. La liste des interventions spécifiques à chaque village sera donc à définir lors de la planification de chaque projet individuel.

Cependant, la pérennité du programme requiert que des conditions minimums, telles qu'envisagées par le Cadre Stratégique pour la Lutte contre la Pauvreté, soient réunies et que des interventions sur plusieurs secteurs soient planifiées conjointement. Celles-ci devront inclure:

- L'accès à la terre et la sécurisation foncière
- La construction d'abris/logements
- L'accompagnement agricole et la sécurité alimentaire
- L'accès aux services sociaux (éducation, santé)
- L'accès aux infrastructures de base (eau, assainissement, routes)
- La protection des droits de la personne humaine et la sécurité
- La protection de l'environnement
- Les revenus non-agricoles et le relèvement économique
- L'accès aux services administratifs
- Le développement communautaire et la gouvernance

L'identification des sites

Des études ont déjà été faites pour l'identification de terres domaniales disponibles au Burundi, telles que celle de 2001 avec l'appui de l'UNHCR, ou plus récemment en 2006 celle de la Commission

d'identification et d'aménagement de sites de réinstallation des sinistrés, ou encore l'inventaire opéré par la Commission Nationale Terres et Autres Biens (CNTB) fin 2007.

De façon générale, les sites pouvant accueillir les nouveaux villages se concentrent dans les zones de grands retours, province de Makamba par exemple, et dans les provinces où les terres domaniales sont disponibles, provinces de Cankuzo et Rutana par exemple. (Se référer à la carte identifiant les sites prévus pour des villages en annexe 3)

La confirmation de la sélection définitive de chaque site se fera par la collaboration étroite entre le Gouverneur de Province, les autorités administratives locales, la CNTB, le Projet d'Appui au Rapatriement et à la Réintégration des Sinistrés (PARESI) et le Ministère de l'Aménagement du Territoire de sorte à assurer la coopération de tous les intervenants gouvernementaux clés du foncier et leur accord sur la disponibilité de chaque site sélectionné et sa viabilité pour un projet de villagisation.

La validation publique de la disponibilité de la terre identifiée et de son allocation aux fins du programme de villagisation sera faite par la population locale en présence des représentants de l'administration locale et nationale pour éviter toute contestation future.

Les conditions d'éligibilité des bénéficiaires

Etant donné les impératifs d'urgence du programme de villagisation dans le cadre du rapatriement et de la réintégration, les personnes ou familles devront répondre aux critères suivants afin d'être retenues comme bénéficiaires prioritaires:

- Etre sans terre ou sans référence:

- Etre sans terre ou sans référence; ou
- Avoir une terre mais qui est occupée légalement par une autre famille et qui ne peut être sous-divisée ou pour laquelle la résolution du litige foncier n'a pas de chances d'aboutir.

ET

- Faire partie de la catégorie des sinistrés :

- Etre rapatrié ou expulsé ; et
 - ✓ détenir une Attestation de Reconnaissance distribuée par le PARESI sur les centres de transit ; et
 - ✓ résider dans un centre d'accueil des sinistrés ou dans une famille d'accueil.

ou

- Etre déplacé suite à la guerre.

OU

- Etre une personne avec des vulnérabilités :

Dont l'état et la charge familiale du bénéficiaire par ordre décroissant de priorité est:

- Enfants chefs de ménage ; ou
- Personnes âgées avec de jeunes enfants à charge ; ou
- Veuves ou veufs avec enfants à charge ; ou
- Personnes malades ou handicapées avec enfants à charge.

Il est important de noter que le simple fait de remplir ces conditions ne constitue en aucun cas un droit automatique à une parcelle dans un village. Le Burundi ne dispose pas d'assez de terres pour toutes les personnes sinistrées et seules des politiques de développement à long terme pourront répondre aux nombreux besoins du relèvement socio-économique.

Les bénéficiaires

Les bénéficiaires du programme « Abris » actuel de l'UNHCR, le programme de constructions de logements le plus important, sont répartis selon le quota de 80% (rapatriés) - 20% (autres sinistrés – déplacés et expulsés - et personnes vulnérables). Cette mixité vise à favoriser la cohabitation entre divers groupes ethniques, pilier de la consolidation de la paix au Burundi. Dans une étape initiale, ce rapport rapatriés/autres personnes vulnérables peut être utilisé comme une référence pour le programme de villagisation dans le cadre du rapatriement et de la réintégration au Burundi, mais ne doit en aucun cas s'avérer un obstacle à la mixité, aux besoins d'autres sinistrés et à la flexibilité requise par chaque projet de village.

Le critère de mixité sociale est également à retenir pour éviter l'écueil de villages entiers de personnes vulnérables. La mixité sociale constitue en effet un facteur contribuant à la viabilité des villages, à leur développement socio-économique futur, et à la consolidation de la paix par le truchement de l'entraide

communautaire.

Il est prévu que jusqu'à 45.000 réfugiés exilés depuis 1972 puissent rentrer en 2008 et 2009, soit environ 9.000 ménages (à raison de 5 personnes par ménage). Sur la base des premiers convois de rapatriés des anciens sites d'installation en Tanzanie, la moyenne des ménages rapatriés sans terre ou sans référence dans ce groupe est de 30% environ, ce qui correspond à un peu moins de 3.000 ménages sans terre ou sans référence. A ceux-ci viennent s'ajouter environ 600 ménages de personnes sinistrées (déplacés, expulsés) et vulnérables. Soit au minimum un total de 3.600 ménages nécessitant un logement et une terre de culture en 2008-2009.

Il est aussi important de prévoir des solutions durables pour le retour des réfugiés exilés en 1993. La proportion des personnes vulnérables dans ce groupe va augmenter au fur et à mesure que le rapatriement s'accélère et que la population des camps se réduit.

Outres les personnes vulnérables qui sont les premiers bénéficiaires directs de ce programme de villagisation, des zones d'activités socio-économiques seront aménagées et des parcelles mises à la disposition d'acquéreurs moyennant paiement intégral des frais y afférant ; ces parcelles seront mises en valeur selon un règlement particulier d'occupation. Cette mixité ajoutée vise à pérenniser les villages par la dynamisation de leur tissu social et de leurs activités économiques.

Une approche communautaire et participative

L'approche communautaire et participative contribue à éviter le syndrome de la dépendance de l'aide (internationale ou en provenance du gouvernement), favorisera la pérennisation des villages grâce à l'appropriation par les bénéficiaires de la mise en œuvre du programme, et renforcera le processus de réconciliation nationale.

Les modalités exactes de la participation des bénéficiaires et des populations locales aux différentes phases du programme de villagisation varient sensiblement d'une agence à l'autre, mais toutes se basent sur un processus de sélection des bénéficiaires minutieusement préparé, visent à gagner l'adhésion des membres de la communauté et sont assorties d'une totale transparence.

Pour le cas des rapatriés sans terre actuellement hébergés sur les centres d'accueil temporaire, une campagne d'information des sinistrés permettra la sensibilisation de ces ménages à la politique de villagisation et aux modalités de mise en œuvre du programme. Cette phase d'information visera également à gérer les attentes des sinistrés dont beaucoup espèrent retrouver leurs terres sur la plaine le long du Lac Tanganyika à Nyanza-Lac (province de Makamba) et Rumonge (province de Bururi) alors même que la très forte densité de population dans cette région empêche la construction de nouveaux villages à grande échelle.

Une fois les ménages identifiés et validés au cours d'un processus participatif transparent, le principe d'entraide communautaire entre bénéficiaires s'appliquera lors de la planification de leur village (logements, marché, services sociaux de base, espaces communautaires), de la construction des abris et du renforcement des structures communautaires de base (*bashingantahe*, associations, groupements professionnels, formations agricoles et professionnelles).

Cette approche communautaire et participative permettra également le transfert de compétences et la consolidation des capacités des partenaires locaux, administration locale et organisations non gouvernementales ainsi que celles des communautés de bénéficiaires.

Une approche coordonnée et de partenariat

L'ampleur de la tâche est impressionnante alors que les ressources du gouvernement et de la communauté internationale sont limitées et ne peuvent couvrir tous les besoins. Une des contraintes majeures est l'allocation prioritaire des ressources pour couvrir à la fois réponses humanitaires d'urgence et besoins de développement.

Un partenariat et une coordination sous la direction du Ministère de la Solidarité Nationale, du Rapatriement, de la Reconstruction nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre, entre ministères compétents, agences humanitaires et agences de développement s'imposent pour accroître les efficacités et la conjugaison des expertises.

L'approche conjointe dans le cycle de programmation sera privilégiée et le financement des activités de

villagisation et celles de développement y afférant devrait être, dans la mesure du possible, inscrit dans les budgets des ministères et des agences de développement. En même temps, les négociations avec les bailleurs de fonds devront assurer qu'une partie des financements vise la pérennisation des sites de villages.

Opérationnalisation du programme

Le programme de villagisation est donc beaucoup plus complexe et difficile à mener que les projets de construction d'abris mis en œuvre jusqu'à présent au Burundi. Ce programme requiert une vision holistique mise en œuvre sous la houlette de la Commission Intégrée *Ad Hoc*- Rapatriement et Réintégration de concert avec la communauté internationale, les agences humanitaires et de développement des Nations Unies ainsi que les organisations non-gouvernementales et les associations de la société civile.

Etant donné la complexité du programme et son ampleur, ainsi que la coopération requise entre agences et le nombre de partenariats nécessaires, il est recommandé qu'un comité de pilotage comprenant les membres de la Commission Intégrée *Ad Hoc* - Rapatriement et Réintégration, présidée par Madame le Ministre de la Solidarité Nationale, coordonne la mise en œuvre du programme et fasse le suivi de son avancement. Ce comité de pilotage comprendra également les ministères et agences gouvernementales clés à ce programme (Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Agriculture et de l'Élevage, CNTB, etc.)

Quant à l'appropriation du programme de villagisation par les Gouverneurs de provinces et les administrateurs locaux se fera par la mise en place de comités de pilotage locaux.

Recommandations

Il est recommandé que la Commission Intégrée *Ad Hoc* - Rapatriement et Réintégration :

1. Approuve le programme de villagisation dans le cadre du rapatriement et de la réintégration au Burundi;
2. Désigne un comité de pilotage national pour la mise en place et le suivi de ce programme ;
3. Délègue l'identification des sites à retenir pour les futurs villages à une commission technique interministérielle. Cette commission devra faire le nécessaire pour que ces terres soient disponibles dans un délai de trois mois, puis faire rapport au comité de pilotage;
4. Délègue le travail de planification du programme de villagisation dans le cadre du rapatriement et de la réintégration au Burundi à des groupes de travail sectoriels tout en s'assurant que ceux-ci incluent les agences pertinentes;
5. Accorde un délai de deux mois aux groupes de travail sectoriels pour opérationnaliser et planifier ce programme et faire rapport au comité de pilotage;
6. Entame une sensibilisation et un plaidoyer auprès des bailleurs de fonds pour que des fonds soient assignés à la réalisation de ce programme et qu'une partie des financements vise la pérennisation des sites de villages.

Annexe 1

Le programme « Abris » au Burundi

Le programme « Abris » au Burundi prend forme avec l'opération de rapatriement des réfugiés et de réinsertion des sinistrés qui commence au début des années 2000.

- Pour l'UNHCR, les programmes de construction d'abris contribuent au mandat de protection de l'organisation et sont une composante importante des programmes de rapatriement en ce qu'ils contribuent à accueillir les rapatriés dans la dignité, un des standards internationaux clés du rapatriement.

Au Burundi, le rapatriement volontaire organisé avec l'assistance de l'UNHCR a commencé en 2002. Le retour soutenu des rapatriés dans des zones qui, pour la plupart, ont été détruites par les années de conflits, a requis la mise en œuvre à partir de 2004 d'un programme de réintégration incluant la construction d'abris.

L'intervention de l'UNHCR vise les rapatriés en priorité mais inclut aussi des personnes déplacées ou vulnérables dans les communautés d'accueil. Au total, l'UNHCR a fourni les matériaux nécessaires à la

construction de 57.943 maisons et a construit 8.000 maisons pour des personnes vulnérables sans logement dans les communautés d'accueil des rapatriés, soit 20% du total.

- Le PNUD quant à lui, a contribué au total à la construction de 3.000 maisons en faveur des rapatriés, déplacés internes et autres personnes à grandes vulnérabilités. A travers son programme cadre d'appui aux communautés (2000-2005) puis son programme de réintégration-réhabilitation des sinistrés et de lutte contre la pauvreté, le PNUD a contribué à la construction de 1.900 maisons.

Dans le cadre du programme d'urgence du Gouvernement exécuté par le PNUD, 1.100 maisons ont été entièrement construites par PARESI ; autant que possible près d'infrastructures existantes comme les écoles, les points ou adduction d'eau potable (provinces de Muyinga, Bubanza, et Bururi) au bénéfice de rapatriés sans terres, de déplacés et de Batwa installés sur des sites proches.

En 2008, le PNUD prévoit d'appuyer l'auto-construction de 120 maisons pour les ménages vulnérables du site de Batwa à Buterere (Mairie de Bujumbura) et l'aménagement et l'extension d'un site de déplacés et de rapatriés (200 maisons) en commune de Bwambarangwe (Kirundo).

Le PNUD a également contribué à la construction de quelques villages pour les déplacés en provinces de Bubanza, Muyinga, Bururi et Bujumbura-Rural, Muramvya, Rutana et Makamba.

- Des organisations non-gouvernementales internationales ont, elles aussi, contribué au programme « Abris » au Burundi. Le Conseil Norvégien pour les Réfugiés (CNR) a une longue histoire d'intervention dans ce secteur au Burundi. Ainsi, depuis 1997, le CNR a contribué à la construction de près de 15.000 abris dans les zones de retour et de réintégration.

	Kirundo	Muyinga	Makamba	Rutana	Ruyigi	Total
1997 - 2000	4.000					4.000
2001	600	404				1.004
2002		688				688
2003		705	280			985
2004		250	650			900
2005		564	1.259			1.823
2006		712	1.064	645	150	2.571
2007		978	977	742	202	2.899
Total	4.600	4.301	4.230	1.387	352	14.870

D'autres organisations non-gouvernementales œuvrent également dans le domaine de la construction d'abris. Toutes interviennent dans la province de Makamba. En 2008, elles prévoient de construire 1.285 (ADRA Danemark), 1.090 (World Relief), 200 (Croix Rouge Burundaise) et environ 60 (Eglise Anglicane) abris.

- La Fédération Mondiale Luthérienne (FML), bien que dernière arrivée sur la scène des organisations impliquées dans la construction d'abris aux sinistrés, a peu ou prou une stratégie qui s'apparente en bien des points à celle de la villagisation grâce à une approche véritablement intégrée. En plus de 305 maisons - 135 en commune de Gisuru et 30 en commune de Gisuru (Ruyigi) et 140 en commune de Mishiha (Cankuzo) – la FLM a également adopté une politique d'accompagnement agricole favorisant le développement de champs, la plantation d'arbres agro-forestiers, la distribution de caprins, le drainage de marais, la construction d'une école primaire d'un « home » pour enseignants, la réhabilitation de route de raccordement, et l'adduction d'eau potable par système gravitaire pour alimenter les villages et leurs environs, en fonction des besoins spécifiques de chaque site.

Interventions sectorielles

La liste spécifique des interventions sur chaque village sera à définir lors de la planification des projets individuels. Cependant, la pérennité du programme requiert que des interventions sur plusieurs secteurs soient planifiées conjointement sous la direction du Gouvernement du Burundi. Celles-ci devront couvrir les secteurs d'intervention suivants:

- o **Secteur construction d'abris/logements**

Une fois l'identification des terres achevée, seront alors considérés la programmation et l'aménagement requis pour assurer la viabilisation et un développement durable de ces nouveaux établissements

humains. La solidarité communautaire, forte de l'encadrement de techniciens, permettra de s'assurer de la préservation de l'environnement dans la planification des villages ainsi que de la bonne progression des constructions.

Des kits de construction seront distribués dont le contenu varie légèrement d'agence en agence mais qui inclut portes, fenêtres, tôle ondulée, faîtières, clous et perches de bois. Pour les besoins de protection de l'environnement, les agences prôneront l'utilisation de briques adobe pour la construction des logements.

○ **Secteur administration locale et sécurisation foncière**

Le cadre légal existant reconnaît la place des nouveaux villages dans le paysage administratif local et permettra l'accès aux services communaux des nouveaux administrés ainsi qu'un encadrement administratif et communautaire contribuant à la pérennisation des villages.

La mise en place, dans le cadre de la politique de décentralisation, de mécanismes simples et accessibles à la population rurale pour l'enregistrement des maisons et des lopins de terre auprès de l'administration communale de même que la délivrance de titres de propriété favoriseront la stabilité de ces nouvelles communautés et permettront d'éviter d'éventuels conflits fonciers.

○ **Secteur sécurité alimentaire/agriculture**

Il est fort à parier qu'étant donné le manque de terres arables riches disponibles, les terres dégagées pour les sites des nouveaux villages seront moyennement ou moins fertiles. Le soutien technique agricole initial et à plus long terme est requis par le programme de villagisation vu l'exiguïté des terres cultivables attribuées, l'érosion des terrains et la faible productivité de l'agriculture.

Les agences spécialisées apporteront son appui à la coordination des interventions du domaine de la sécurité alimentaire pour plus de complémentarité et de convergence des synergies, et assurera également l'assistance technique aux bénéficiaires du programme et aux partenaires opérationnels.

Outre un appui pour un meilleur accès aux intrants essentiels et à l'assistance technique, les interventions visant à soutenir la sécurité alimentaire seront menées à travers une approche de gestion partagée des ressources existantes et des opportunités d'accroissement de la productivité et de revenus agricoles.

○ **Secteur Education**

L'éducation est un élément majeur dans le processus de consolidation de la paix et donc de la réintégration des sinistrés. Il est de ce fait important d'assurer l'accès pour tous à l'enseignement primaire et secondaire. L'accès à l'éducation ne consiste pas seulement en l'augmentation de la capacité d'accueil mais également en l'amélioration de la qualité de l'enseignement et des conditions d'étude des enfants passant ainsi par la formation continue d'enseignants et la distribution de matériel scolaire. Les autorités éducatives s'assureront que les nouvelles écoles sont incorporées dans le système éducatif en place.

○ **Secteur Eau et Assainissement**

L'accès à l'eau restera un défi dans les nouveaux villages, connaissant déjà le faible taux d'accès à l'eau potable dans les communautés. Le développement du réseau d'eau devra être profitable à toute la communauté et sera accompagné d'un renforcement de capacité pour la gestion des infrastructures.

Concernant l'assainissement, le regroupement de personnes qui accompagne la vie en villages requiert une organisation plus stricte de la gestion des déchets et des excréments, afin d'éviter la propagation d'épidémies et le développement de maladies hydriques. Des projets de construction de latrines individuelles et/ou collectives accompagnés de campagnes de sensibilisation à l'hygiène seront envisagés.

○ **Secteur Santé**

Le système de santé est actuellement en pleine réforme à travers la mise en place de districts sanitaires. Dans un contexte de villagisation, des programmes de prise en charge nutritionnelle et sanitaire à assise communautaire (mutuelle, ambulance,...) seront préconisés, encadrés par le personnel de santé des structures sanitaires décentralisées.

○ **Secteur Développement économique**

Faute de terres suffisantes pour subvenir aux besoins, actuels et futurs, de tous les nouveaux résidents, il sera important de renforcer les associations communautaires et les entrepreneurs locaux et de les soutenir à travers la subvention et le financement de microprojets générateurs d'emplois et de revenus. L'objectif étant la promotion d'activités génératrices de revenus non agricoles comme moyens alternatifs de subsistance pour que les ménages puissent se prendre en charge pour les besoins primaires (autonomie de gestion et développement endogène) et amorcer la naissance d'un secteur privé.

Les activités s'articuleront autour de l'identification de *leaderships* locaux, des besoins des entrepreneurs du village, des métiers porteurs et reproductibles dans le village et son environnement, des besoins des associations et groupements existants, et des activités pouvant offrir des opportunités d'emplois au bénéfice des jeunes et autres personnes sans emplois.

La stratégie sera articulée autour du renforcement des capacités (formations, alphabétisation fonctionnelle, appui matériel, échanges d'expérience sur les meilleures pratiques reproductibles dans les conditions du village et de son environnement) et de la subvention des microprojets en vue de constituer un capital productif de départ pour les organisations et entrepreneurs locaux. Des mécanismes de collaboration avec les institutions de micro-finance seront établis.

○ **Secteur Protection**

Les agences de protection s'assureront que le cadre légal existant reconnaîtra la place des nouveaux villages dans le paysage administratif local et permettra l'accès sans discrimination des nouveaux administrés aux services communaux. Les divers acteurs concernés par la délivrance de titres de propriété collaborent pour assurer une sécurité foncière aux occupants des nouveaux villages.

De même, les bailleurs de fonds continuent d'appuyer les efforts de décentralisation des services fonciers et des cadastres ruraux ainsi que la facilitation des titres fonciers pour assurer la délivrance de titres de propriété favorisant la sécurisation des nouvelles propriétés. Le Ministère dont relève la compétence de l'administration communale mettra en place un mécanisme pour l'enregistrement des logements auprès de l'administration communale confirmant ainsi le titre de propriété de la maison.

Les activités de suivi des rapatriés et autres bénéficiaires seront incluses dans les activités de monitoring. Ce suivi visera à évaluer les conditions de réintégration dans les communes, et à vérifier si les rapatriés bénéficient pleinement de leurs droits de citoyens au même titre que les autres Burundais contribuant ainsi à leur réintégration effective au sein des communautés d'accueil.

○ **Secteur Développement communautaire**

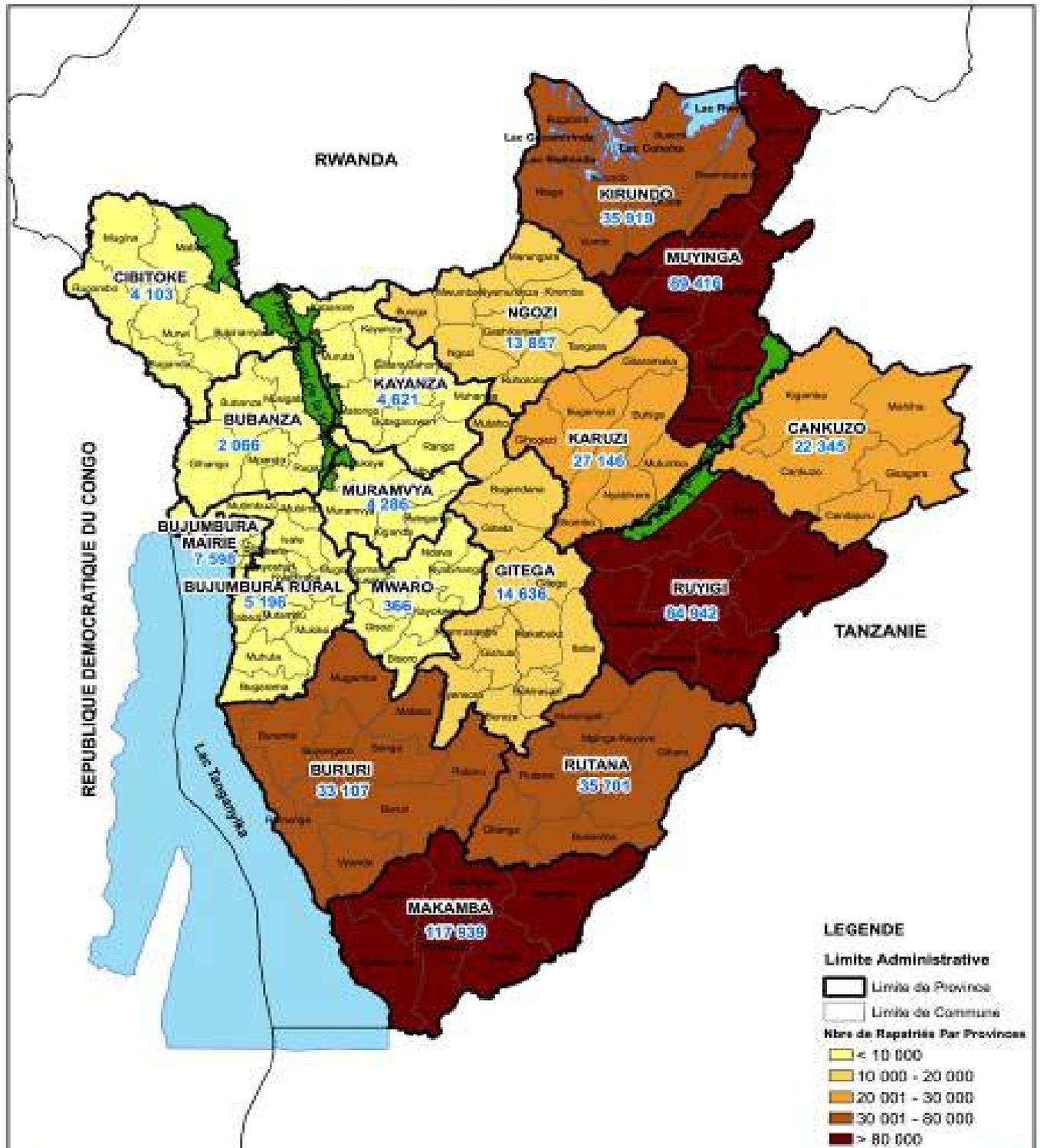
Etant donné le caractère multidimensionnel de l'initiative, ce programme veillera au renforcement des capacités des collectivités et des communautés d'accueil pour la gouvernance locale notamment dans le diagnostic et l'identification des besoins prioritaires, la planification et la coordination des activités, la participation communautaire dans la prise de décisions, l'entretien et la maintenance des investissements, la résolution pacifique des conflits, les finances locales, la protection et la préservation de l'environnement, la dimension genre et la prévention contre le VIH-Sida.

Le fondement et le succès du programme de villagisation se trouvent dans la propension des acteurs humanitaires à mettre en œuvre, à travers des approches communautaires participatives, des activités visant à dynamiser les villages tout en consolidant le tissu social.

4 : Zone de retour de rapatriés



Ministère de la Solidarité Nationale, du Rapatriement des Réfugiés et de la Réintégration Sociale.
Répartition des Rapatriés par Provinces (1er Mars 2002 - 31 Mars 2010)



Les limites portées sur cette carte sont tracées à titre indicatif et n'ont aucune valeur juridique.

0 10 20 40 Kilomètres

Echelle : 1:1 200 000

Prepared by UNDP Burundi - United Nations Integrated Service Centre (UNISC)

Sources: IGBU, PNUD, UNHCR, GISNU- GIS

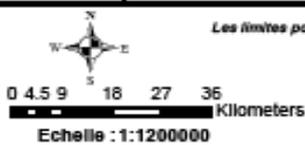
5 : Cartes des villages ruraux intégrés



BURUNDI: Carte des Villages ruraux intégrés



Les limites portées sur cette carte sont tracées à titre indicatif et n'ont aucune valeur juridique



Prepared by United Nations Integrated centre (UNISC)

SOURCE : IOEBU, PRRSLP, UNDP

6 : Situation des villages ciblés

SITUATION DU VRI DE MUSENYI / MAKAMBA

Premier village de paix de la région Sud / 2008 / Capacité: 200 maisons
20.05.2010

SECTEUR	Ministère concerné	Partenaires	Bailleurs	SITUATION ACTUELLE	OBSERVATIONS / DEFIS
ABRIS		UNHCR / PARESI	DANIDA	<ul style="list-style-type: none"> Les 200 maisons sont achevées et occupées (200 ménages pour 895 personnes) Canalisation maçonnée en cours 	<ul style="list-style-type: none"> Rapatriés (80%) Population vulnérable (20%) Ce village est entièrement occupé
DISTRIBUTION DES TERRES AGRICOLES	MEEAT	FAO	ECHO, UE	<ul style="list-style-type: none"> 100% les familles servies Complément boutures patate douce et manioc pour et plants fruitiers regarnissage 	<ul style="list-style-type: none"> Certaines parcelles disputées par la population locale Le MEEAT, les Autorités Provinciales et le GTTP poursuivent les négociations auprès de plaignants
SECURITE ALIMENTAIRE 1-Distribution des semences 2-Distribution des chèvres	MEA	FAO	ECHO, UE	<ul style="list-style-type: none"> 80% des familles ont bénéficiés de 'Cash for work' par Caritas (bénéficiaires payés pour cultiver leurs champs) Distribution accomplie (3 chèvres par famille) 	<ul style="list-style-type: none"> Les champs sontensemencés mais les terres sont peu fertiles. Il y a eu des pertes pour plusieurs raisons : Conditions d'élevage difficile Consommation des chèvres Certains bénéficiaires ont vendu les chèvres
EAU	MEEAT/ MSP	UNICEF / COPEP	ECHO, UE	<ul style="list-style-type: none"> Adduction terminée avec un débit très faible suite à la dernière saison sèche et à la mauvaise gestion de l'AEP par les usagers en amont qui laissent les robinets ouverts en permanence. 	<ul style="list-style-type: none"> Débit très faible Une bonne gestion de l'AEP par l'administration locale et les bénéficiaires s'imposent. Une autre source est en cours d'étude pour renforcer le débit de l'AEP.
COORDINATION	GTTNV &P	PNUD	ECHO, UE	<ul style="list-style-type: none"> GTTPV existant. 	<ul style="list-style-type: none"> besoin d'appui
OPPORTUNITE ECONOMIQUE (HIMO/AGR)	MDDC	PNUD	ECHO, UE	<ul style="list-style-type: none"> Marché à situe a 2 km. 	<ul style="list-style-type: none"> Activités souvent sollicitées par les habitants (couture, petit commerce, boulangerie, menuiserie)
EDUCATION	MEPS	UNICEF		<ul style="list-style-type: none"> Trois salles construites en sheeting où se déroule la mise à niveau en français et en Kirundi (en cours) Une école primaire à environ 1,5km avec capacité limitée Construction par la Communauté de 6 salles de classes avec une Direction. 	<ul style="list-style-type: none"> Certains élèves sont inscrits à l'école en dehors du village. Besoin urgent d'augmenter la capacité de l'école existante.
SANTE Soins médicaux	MSP	OMS MINISAN TE		<ul style="list-style-type: none"> Intervention ponctuelle en cas de besoin par AHA/UNHCR. Existence d'un CS public à 3km du village. 	<ul style="list-style-type: none"> Accès limité aux soins de santé (incapacité de payer).

STUATION DU VRI DE NYAKAZI / MAKAMBA

Deuxième village de paix de la région Sud / 2008 / Capacité: 200 maisons
20.05.2010

SECTEUR	Ministère concerné	Partenaires	Bailleurs	SITUATION ACTUELLE	OBSERVATION / DEFIS
ABRIS		UNHCR / PARESI	DANIDA	<ul style="list-style-type: none"> Construction de 200 maisons, terminée (Phase II) Canalisation maçonnée en cours Il reste à installer les dalettes de passage sur les caniveaux 	<ul style="list-style-type: none"> Le village compte 197 ménages sur les 200 prévus
DISTRIBUTION DES TERRES AGRICOLES	MEEAT	FAO	ECHO, UE	<ul style="list-style-type: none"> 146 familles sont servies. Saison 2010B: Distribution de chaux, fumier, engrais minéraux, de semences de haricot, de boutures de patate douce, de manioc et de plants fruitiers 	<ul style="list-style-type: none"> Les familles installées ont raté la saison culturale et auront de sérieux problèmes alimentaires Terres non fertiles dans une région aride
SECURITE ALIMENTAIRE	MEA	FAO	ECHO, UE	<ul style="list-style-type: none"> Préparation en cours pour la distribution de chèvres (3 chèvres/ménage) et d'intrants agricoles pour la saison 2010C 	<ul style="list-style-type: none"> Risque de famine Distribution de vivres souhaités par manque de terres agricoles.
EAU	MEEAT/ MSP	UNICEF	ECHO, UE	<ul style="list-style-type: none"> Existence d'une source d'eau près du village avec un débit très faible Rivière Malagarasi a 5km Le dossier d'étude pour l'alimentation en eau du village de Nyakazi est terminé depuis le mois de juin 2009. Il est en attente de financement. 	<ul style="list-style-type: none"> Débit très faible Une bonne gestion de l'AEP par l'administration locale et les bénéficiaires s'imposent. Une autre source est en cours de prospection pour renforcer le débit de l'AEP.
COORDINATION	GTTNV / GTTPV	PNUD	ECHO, UE	<ul style="list-style-type: none"> GTTPV existant 	<ul style="list-style-type: none"> Besoin d'appui
OPPORTUNITE ECONOMIQUE (HIMO/AGR)	MDDC	PNUD	ECHO, UE	<ul style="list-style-type: none"> Marché loin (+15 km) 	<ul style="list-style-type: none"> Activités souvent sollicitées par les habitants (couture, petit commerce, boulangerie, menuiserie)
EDUCATION	MEPS			<ul style="list-style-type: none"> Ecole primaire jouxtant le village avec faible capacité 	<ul style="list-style-type: none"> Certains élèves du Village sont inscrits à l'école
SANTE Soins médicaux	MSP	OMS MINISANT E		<ul style="list-style-type: none"> Centre de santé a Bukeye (6km du village) Très mauvais état de la route 	<ul style="list-style-type: none"> Accès limité aux soins de santé (incapacité de payer)

SITUATION DU VRI DE NYABIGINA / NYANZALAC –MAKAMBA

Troisième village de la province de Makamba / 2010 / Capacité: 200 maisons
20.05.2010

SECTEUR	Ministère concerné	Partenaires	Bailleurs	SITUATION ACTUELLE	OBSEVATION / DEFIS
ABRIS		UNHCR / PARESI	DANIDA	<ul style="list-style-type: none"> • Construction 200 maisons. • Début des constructions des abris en sheeting depuis le 09 avril 2010. • Implantation de 100 maisons en squelette couvertes de tôles • L'implantation de 50 autres maisons en squelettes commencera la semaine prochaine 	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des bénéficiaires est en cours.
DISTRIBUTION DES TERRES AGRICOLES	MEEAT	FAO	ECHO, UE	<ul style="list-style-type: none"> • Les terres agricoles sont déjà identifiées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Il manque le morcellement individuel des terres agricoles par le MEEAT.
SECURITE ALIMENTAIRE	MEA	FAO	ECHO, UE	RAS	RAS
EAU	MEEAT/ MSP	UNICEF	ECHO, UE	<ul style="list-style-type: none"> • Deux points d'eau sont déjà présents sur le site. 	RAS
COORDINATION	GTTNV / GTTPV	PNUD	ECHO, UE	<ul style="list-style-type: none"> • GTTPV est existant. 	<ul style="list-style-type: none"> • Besoin d'appui.
OPPORTUNITE ECONOMIQUE (HIMO/AGR)	MDDC	PNUD	ECHO, UE	RAS	RAS
EDUCATION	MEPS			<ul style="list-style-type: none"> • Ecole primaire à proximité 	
SANTE	MSP	OMS MINISANT E		<ul style="list-style-type: none"> • Centre de santé à proximité 	

SITUATION DU VRI DE MUREMBERA / RUTANA

Troisième village de paix de la région Sud / 2008 / Capacité : 60 maisons
20.05.2010

SECTEUR	Ministère concerné	Partenaires	Bailleurs	SITUATION ACTUELLE	OBSEVATION / DEFIS
ABRIS		UNHCR / PARESI	DANIDA	<ul style="list-style-type: none"> 60 maisons terminées et crépies Canalisation maçonnée en cours Il reste à installer les dalettes de passage sur les caniveaux 	<ul style="list-style-type: none"> Occupation : 48 ménages rapatriés de la Tanzanie Opportunité de loger 12 ménages (environ 110 personnes) Le GTTPV devra compléter la validation des bénéficiaires.
DISTRIBUTION DES TERRES AGRICOLES	MEEAT	FAO	ECHO, UE	<ul style="list-style-type: none"> 100% de ménages 	<ul style="list-style-type: none"> Les terrains attribués sont engorgés d'eau pendant la période pluvieuse, asphyxiant les plantes, Les familles installées risquent d'avoir de sérieux problèmes alimentaires.
SECURITE ALIMENTAIRE	MEA	FAO	ECHO, UE	<ul style="list-style-type: none"> Fournitures d'intrant agricoles pour la saison 2010B: semences de haricot, boutures de patate douce et de manioc, plants fruitiers chauds, engrais et fumier 	<ul style="list-style-type: none"> Risque de famine
EAU	MEEAT/ MSP	UNICEF	ECHO, UE	<ul style="list-style-type: none"> L'étude pour l'alimentation en eau du site est terminée, en attente du budget de l'UE. 	<ul style="list-style-type: none"> Les bénéficiaires risquent d'avoir de sérieux problèmes de santé liés au manque d'eau.
COORDINATION	GTTNV / GTTPV	PNUD	ECHO, UE	<ul style="list-style-type: none"> GTTPV n'est pas fonctionnel. 	<ul style="list-style-type: none"> Besoin d'appui.
OPPORTUNITE ECONOMIQUE (HIMO/AGR)	MDDC	PNUD	ECHO, UE	<ul style="list-style-type: none"> Marche à 10 km du village. 	<ul style="list-style-type: none"> Activités souvent sollicitées par les habitants (couture, petit commerce, boulangerie, menuiserie).
EDUCATION	MEPS	UNICEF		<ul style="list-style-type: none"> Ecole primaire à 3km avec faible capacité. 	<ul style="list-style-type: none"> Certains élèves du village sont inscrits à l'école.
SANTE Soins médicaux	MSP	OMS MINISANTE		<ul style="list-style-type: none"> Centre de santé à plus de 10km. 	<ul style="list-style-type: none"> Accès limité aux soins de santé (incapacité de payer). 6 cas de Malnutrition sévère ont été enregistrés par IMC.

SITUATION DU VRI NKURYE 2 RUTANA

Quatrième village de paix de la région Sud / 2008 / Capacité: 140 maisons
20.05.2010

SECTEUR	Ministère concerné	Partenaires	Bailleurs	SITUATION ACTUELLE	OBSEVATION / DEFIS
ABRIS		UNHCR / PARESI	DANIDA	<p>Construction 140 maisons achevée 34 maisons occupées (118 personnes).</p> <p>Cependant 4 maisons se sont effondrées.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Canalisation maçonnée non terminée • Il reste à installer les dalettes de passage sur les caniveaux 	<p>Rapatriés de la Tanzanie (19 familles) Population sinistrée (15 familles) 106 maisons ne sont pas occupées, opportunité de loger 530 personnes La validation a commencé en commune de Giharo conduite par la CNTB-HCR-PARESI Administration Local. 10 familles validées attendent les délimitations des terres agricoles avant d'aménager dans les maisons.</p>
DISTRIBUTION DES TERRES AGRICOLES	MEEAT	FAO	ECHO, UE	<p>Les terres agricoles sont identifiées. Fournitures d'intrant agricoles pour la saison 2010B: semences de haricot, boutures de patate douce et de manioc, plants fruitiers chauds, engrais et fumier</p>	<p>Il manque le morcellement individuel des terres agricoles par le MEEAT.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les familles installées risquent d'avoir des sérieux problèmes alimentaires. • Terres non fertiles dans une région aride.
SECURITE ALIMENTAIRE	MEA	FAO	ECHO, UE		<ul style="list-style-type: none"> • Risque de famine. • Distribution de vivres par manque de terres agricoles
EAU	MEEAT/ MSP	Solidarités	ECHO, UE	<ul style="list-style-type: none"> • Réseau d'eau existant 	<ul style="list-style-type: none"> • Réparation par Solidarité de l'AEP suite à un délabrement volontaire
COORDINATION	GTTNV / GTTPV	PNUD	ECHO, UE	<ul style="list-style-type: none"> • GTTPV n'est pas fonctionnel. 	<ul style="list-style-type: none"> • Besoin d'appui. • Des Termes de Références (TOR's) doivent être définis pour le GTTPV de Rutana. • Il n'y a pas de présence permanente de la PARESI a Rutana.
OPPORTUNITE ECONOMIQUE (HIMO/AGR)	MDDC	PNUD	ECHO, UE	<ul style="list-style-type: none"> • Marché à moins d'un km. 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités souvent sollicitées par les habitants (couture, petit commerce, boulangerie, menuiserie).
EDUCATION	MEPS			<ul style="list-style-type: none"> • Ecole primaire à moins d'un km avec capacité réduite. 	
SANTE - Soins médicaux	MSP	OMS MINISANTE		<ul style="list-style-type: none"> • Centre de santé situé à 7 km. 	<ul style="list-style-type: none"> • Accès limité aux soins de santé (incapacité de payer). • 14 cas de malnutrition sévère ont été enregistrés par IMC.

SITUATION DES VRI DE BUZIMBA /MUGARA – BURURI

Premier villages de paix de Bururi / 2009 / Capacité: 200 maisons
20.05.2010

SECTEUR	Ministère concerné	Partenaires	Bailleurs	SITUATION ACTUELLE	OBSEVATION
ABRIS		UNHCR / COPED	DANIDA	<ul style="list-style-type: none"> Construction 200 maisons en briques adobes terminées 198 maisons sont occupées 	<ul style="list-style-type: none"> 159 rapatriés validés, 31 vulnérables validés, 8 occupations illégales, 2 maisons libres.
DISTRIBUTION DES TERRES AGRICOLES	MEEAT	FAO	ECHO, UE	<p>Les terres agricoles sont déjà identifiées. Intrants agricoles fournis juste pour le jardin de case Préparation en cours pour la distribution des chèvres au courant du mois de Juin</p>	Il manque le morcellement individuel des terres agricoles par le MEEAT.
SECURITE ALIMENTAIRE	MEA	FAO	ECHO, UE		<ul style="list-style-type: none"> Distribution de vivres souhaités par manque de terres agricoles
EAU	MEEAT/ MSP	UNICEF	ECHO, UE	<ul style="list-style-type: none"> Les études initiales sont achevées depuis le mois de juin 2009, les travaux d'aménagement de la source sont en cours. 	
COORDINATION	GTTNV / GTTPV	PNUD	ECHO, UE	<ul style="list-style-type: none"> GTTPV existant 	<ul style="list-style-type: none"> Besoin d'appui
OPPORTUNITE ECONOMIQUE (HIMO/AGR)	MDDC	PNUD	ECHO, UE		<ul style="list-style-type: none"> RAS.
EDUCATION	MEPS	UNICEF			<ul style="list-style-type: none"> Il y a une école primaire et une secondaire à 4 km (besoin d'agrandissement).
SANTE Soins médicaux	MSP	OMS MINISANTE			<ul style="list-style-type: none"> Centre de Santé le plus proche est à 5 km (besoin d'appui)

SITUATION DES VRI DE BUSEBWA/MUGARA – BURURI

Deuxième villages de paix de Bururi / 2009 / Capacité: 200 maisons
20.05.2010

SECTEUR	Ministère concerné	Partenaires	Bailleurs	SITUATION ACTUELLE	OBSEVATION
ABRIS		UNHCR / COPED	DANIDA	<ul style="list-style-type: none"> Construction 200 maisons en briques adobes terminées Il reste 2 disponibles. 	<ul style="list-style-type: none"> 71 rapatriés validés, 43 rapatriés éligibles mais non validés, 21 vulnérables validés, 63 occupations illégales, 2 maisons libres.
DISTRIBUTION DES TERRES AGRICOLES	MEEAT	FAO	ECHO, UE	<ul style="list-style-type: none"> Les terres agricoles sont déjà identifiées. Intrants agricoles fournis juste pour le jardin de case Préparation en cours pour la distribution des chèvres au courant du mois de Juin	<ul style="list-style-type: none"> Il manque le morcellement individuel des terres agricoles par le MEEAT.
SECURITE ALIMENTAIRE	MEA	FAO	ECHO, UE		<ul style="list-style-type: none"> Distribution de vivres souhaités par manque de terres agricoles
EAU	MEEAT/ MSP	UNICEF	ECHO, UE	<ul style="list-style-type: none"> Les études initiales sont achevées depuis le mois de juin 2009, les travaux d'aménagement de la source sont en cours. 	
COORDINATION	GTTNV / GTTPV	PNUD	ECHO, UE	<ul style="list-style-type: none"> GTTPV existant 	<ul style="list-style-type: none"> Besoin d'appui
OPPORTUNITE ECONOMIQUE (HIMO/AGR)	MDDC	PNUD	ECHO, UE		<ul style="list-style-type: none"> RAS.
EDUCATION	MEPS	UNICEF			<ul style="list-style-type: none"> Il y a une école primaire et une secondaire à 4 km (besoin d'agrandissement).
SANTE Soins médicaux	MSP	OMS MINISANT E			<ul style="list-style-type: none"> Centre de Santé le plus proche est à 5 km (besoin d'appui)

SITUATION DU VRI DE MUTAMBARA II / RUMONGE –BURURI

Troisième villages de paix de Bururi / 2009 / Capacité: 268 maisons
20.05.2010

SECTEUR	Ministère concerné	Partenaires	Bailleurs	SITUATION ACTUELLE	OBSERVATION / DEFIS
ABRIS		UNHCR COPED	DANIDA	<ul style="list-style-type: none"> • Construction 68 maisons en dur est terminées • Construction de 200 maisons en sheeting terminée (Phase I) • Il reste 2 abris disponibles. 	<ul style="list-style-type: none"> • 213 rapatriés validés, 19 vulnérables validés, 36 occupation illégales.
DISTRIBUTION DES TERRES AGRICOLES	MEEAT	FAO	ECHO, UE	<ul style="list-style-type: none"> • Les terres agricoles sont déjà identifiées. • Intrants agricoles fournis juste pour le jardin de case • Préparation en cours pour la distribution des chèvres au courant du mois de Juin 	<ul style="list-style-type: none"> • Il manque le morcellement individuel des terres agricoles par le MEEAT pour Mutambara I et II.
SECURITE ALIMENTAIRE	MEA	FAO	ECHO, UE		<ul style="list-style-type: none"> • Distribution de vivres par manque de terres agricoles
EAU	MEEAT/ MSP	UNICEF	ECHO, UE	<ul style="list-style-type: none"> • Les études initiales sont achevées depuis le mois de juin 2009, les travaux d'aménagement de la source sont en cours. 	
COORDINATION	GTENV / GTTPV	PNUD	ECHO, UE	<ul style="list-style-type: none"> • GTTPV existant 	<ul style="list-style-type: none"> • Besoin d'appui.
OPPORTUNITE ECONOMIQUE (HIMO/AGR)	MDDC	PNUD	ECHO, UE		RAS
EDUCATION	MEPS			<ul style="list-style-type: none"> • Ecole primaire à côté. 	<ul style="list-style-type: none"> • Besoin d'agrandissement.
SANTE	MSP	OMS MINISANTE/ PARESI		<ul style="list-style-type: none"> • Centre de santé en construction à 600 mètres. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les travaux sont en cours au niveau du chaînage bas.

7 : Critères d'évaluation des nouveaux sites

Critères d'évaluation des Sites des VRI par ordre décroissant	Pondération du critère	Critères composites ou explicatifs		Observations
1. Terrain lotissable (base de 5 ha pour 200 ménages)	30	Relief (pente, rocailloux,...)	20	Faire le total
		Superficie (5ha min-200 ménages)	10	
2. Accessibilité physique	25	Piste praticable	25	Une seule note à attribuer
		Piste à aménager/réhabiliter	20	
		Inaccessible	0	
3. Accessibilité à l'eau (distance par rapport à une source à capter par gravitation)	20	Echelle de cotation de 0-5-10-15-20 km		La note maximale est accordée à la plus petite distance : 20 pour la distance comprise entre 0-5 km ;15 pour la distance comprise entre 5-10 km ;10 pour l'intervalle de 10-15km, la note 5 pour une distance comprise entre 15-20 km et la note 0 au-delà de 20 km...
4. Accès aux terres cultivables (base de 100 ha pour 200 ménages)	15	Distance à parcourir du site aux terrains (échelle de 0-2-5-10 km et plus)		La note 15 pour des terres de moins de 2 km, 10 à moins de 5 km ; 5 pour moins de 10 km et 0 au delà
5. Accès aux infrastructures socio-économiques	10	CDS	4	Considérer le total
		Ecole primaire, secondaire et Métiers	3	
		Route	1	
		Marché	1	
		Unités économiques	1	
TOTAL	100			

8 : Mécanisme de coordination et de suivi de la mise en œuvre du programme de « Villages Ruraux Intégrés »

La mise en œuvre du programme de Villages Ruraux Intégrés (VRI) est pilotée par le Groupe sectoriel sur le relèvement communautaire, le rapatriement et la réintégration qui en a délégué la mise en œuvre opérationnelle, la coordination et le suivi à un Comité Technique National Interministériel.

Le programme des VRI pour les rapatriés sans terre et autres personnes vulnérables dans les communautés de retour est plus complexe à mener que les simples projets de construction d'abris pour rapatriés. Ce programme requiert une coordination étroite tant au niveau national que provincial et local, sous la houlette du Groupe sectoriel et de concert avec les ministères impliqués, leurs directions provinciales, la communauté internationale, les agences humanitaires et de développement des Nations Unies, ainsi que les organisations non gouvernementales et les associations de la société civile. Pour être effective et efficiente, cette coordination doit mettre en place des courroies de transmission sectorielles du Village aux cadres de coordinations sectoriels nationaux tels que ceux du CSLP, et permettre également le suivi intégré des réalisations dans chacune des provinces (Annexe 1 – Mécanisme de coordination et de suivi).

Mécanisme de coordination et de suivi

A niveau local, des **comités collinaires** (Village Rural Intégré et villages/communautés alentour) feront la coordination et le suivi des interventions sectorielles des divers partenaires sur le terrain. Ces comités désigneront un **point focal** qui sera le point de contact obligé pour toute intervention dans ce VRI. Ainsi, pour prendre l'exemple de l'intervention dans le cadre de l'accompagnement agricole, lorsque la FAO fera la distribution de chèvres dans un village, ce point focal sera informé des détails de l'opération. A son tour, celui-ci relaiera l'information aux partenaires intéressés intervenant sur le terrain ou lors de leurs descentes dans le village.

Au niveau provincial, les fonctionnaires des diverses **directions provinciales** des ministères impliqués feront le suivi de la mise en œuvre sectorielle et assureront l'appropriation par les unités administratives décentralisées. Toujours dans le cas de la distribution des chèvres, l'agent provincial de la DPAE (Direction Provinciale de l'Agriculture et de l'Élevage) fera le suivi de cette distribution à travers les partenaires d'exécution et le point focal du VRI. Il informera le **point focal provincial** responsable du suivi de la **mise en œuvre intégrée** du programme au niveau de toute la province. L'agent provincial tout recommandé pour cette responsabilité car elle lui incombe déjà est un fonctionnaire de l'Antenne Provinciale du Plan (**DPP**), présente dans toutes les provinces concernées qui à son tour sera à même de tenir le **Groupe de travail provincial** et à travers lui le **Gouverneur** de province des progrès réalisés, défis rencontrés, actions requises, listes des acteurs dans chaque village et financement des interventions.

Les fonctionnaires des diverses **directions provinciales** seront également la courroie de transmission des informations entre les provinces et le niveau national, les **points focaux sectoriels nationaux**, où ceux-ci seront l'interface entre le **Comité Technique National** et le niveau provincial. Dans le cas de la distribution des chèvres, après avoir informé l'agent local de la DPP, le fonctionnaire de la DPAE Agriculture informera le point focal Agriculture pour les VRI au niveau national, la FAO, qui à son tour fera le point mensuellement sur les progrès et défis de l'accompagnement agricole dans les divers villages aux réunions du Comité Technique Interministériel National, où siègeront des représentants des ministères impliqués, les agences des Nations Unies, les bailleurs de fonds ainsi que les organisations non gouvernementales.

Enfin, les points focaux sectoriels nationaux feront le lien avec les divers **cadres sectoriels de coordination** inscrivant ainsi les Villages Ruraux Intégrés au sein des programmes humanitaires et de développement du pays. Pour notre exemple sur l'accompagnement agricole dans les VRI, la FAO assurera le lien avec le Groupe Sécurité Alimentaire et Nutrition (GSAN), le Groupe Agriculture et Développement dans le cadre de la coordination du CSLP, et le Groupe Intégré des Nations Unies sur la Sécurité Alimentaire et la Nutrition (GISAN). Se référer à l'Annexe 1 - Schéma sur la coordination de l'accompagnement agricole.

A terme, il est souhaitable que des liens étroits soient tissés entre le mécanisme de coordination pour la mise en œuvre des Villages Ruraux Intégrés et les organes consultatifs mis en place dans le cadre de la décentralisation, tels que les **Comités Communaux de Développement Communautaire** (CCDC) pour que les besoins et interventions de développement des villages soient incorporés dans les plans de

développement communaux.

Secteurs d'intervention et responsabilités

Secteurs	Chefs de File	Partenaires
Accès à la terre et la sécurisation foncière	Ministère de l'Aménagement du Territoire	<i>PARESI</i>
Construction abris et protection de l'environnement	Ministère de l'Aménagement du Territoire	<i>PARESI, UNHCR, CNR</i>
Accompagnement agricole et sécurité alimentaire	Ministère de l'Agriculture	<i>DPAE, FAO, PAM</i>
Accès à l'éducation	Ministère de l'Éducation Nationale et de la Recherche Scientifique	<i>DPE, UNICEF, CNR</i>
Accès à la santé	Ministère de la Santé	<i>UNICEF, OMS, BPS</i>
Accès aux infrastructures de base eau/assainissement	Ministère de l'Énergie et des Mines	<i>DGAER, UNICEF</i>
Développement communautaire et gouvernance	Ministère de la Solidarité Nationale	<i>PNUD</i>
Revenus non agricoles et relèvement communautaire	Ministère de la Solidarité Nationale	<i>PNUD, UNHCR, OXFAM-Québec, CNR, FML</i>
<i>Protection des droits de la personne humaine et sécurité</i>	<i>UNHCR</i>	<i>Ligue Iteka</i>

Le rôle des agences Chefs de File pour chaque secteur se focalise sur l'apport d'expertise, la mobilisation des ressources et les partenariats. Ce rôle consiste en particulier en :

- La mise à disposition des partenaires d'une expertise dans le secteur et le partage des connaissances (techniques, du milieu etc.)
- La planification du travail requis sur les divers villages pour le secteur
- La recherche de financements pour le secteur d'intervention
- La recherche de partenaires d'exécution pour le secteur et la mise en place de sous-accords
- La coordination des partenaires intervenant dans le secteur par l'organisation de réunions, la rédaction des comptes-rendus de réunions, la circulation de l'information etc.
- La coordination transversale nécessaire avec les agences chefs de file pour les autres secteurs, y compris la coordination des financements
- Le suivi de la mise en œuvre de la stratégie du secteur au niveau des provinces
- La coordination des activités du secteur entre les niveaux national et provincial et la gestion des points d'interface (ex : ajustements des standards, besoin de ressources supplémentaires etc.)
- La préparation de rapports au Secrétariat et la participation aux réunions du Comité Technique National

Calendrier des interventions sectorielles

Le planning intégré des interventions sectorielles se trouve en Annexe 2.

Outil de suivi des réalisations

Le tableau en Annexe 3 – Tableau du suivi des réalisations et analyse des défis, sera utilisé lors des rapports mensuels au Comité National Technique faits par les points focaux sectoriels.

Secrétariat du Comité Technique Interministériel

Le Secrétariat appuie la mise en œuvre des Villages Ruraux Intégrés. Celui-ci est placé au sein de la Direction Générale du Rapatriement de la Réinstallation et la de Réinsertion des Déplacés et des Rapatriés et fait rapport au Comité Technique National Interministériel.

Le Secrétariat est, entre autres, chargé d'assister le Directeur Général 3R et le Comité pour le suivi de la mise en œuvre des VRI. Il organise les réunions du Comité Technique, en tient les comptes-rendus de réunions et en assure la diffusion.

Le Secrétariat appuie l'intégration des interventions sectorielles des partenaires ; il soutient les efforts de collaboration entre les divers acteurs et aux divers niveaux de coordination. Il appuie les mécanismes de coordination et le système de courroie de transmission des informations. Il gère les informations et en facilite la circulation aux parties intéressées.

Le Secrétariat appuie également la liaison avec les ministères intéressés par le programme de VRI ainsi que les autorités locales; il soutient les liens avec d'autres partenaires moins ou pas directement liés à la mise en œuvre du programme.

Le Secrétariat s'assure de la préparation des rapports sectoriels réguliers par les points focaux et de leur circulation aux parties intéressées à temps. Il appuie le DG 3R et le Comité dans l'évaluation des réalisations du programme, l'analyse des défis et l'identification des lacunes et des besoins. Il aide aussi à mise à jour des stratégies et des plans d'actions, et appuie les recherches de financement pour la mise en œuvre des interventions. Le Secrétariat appuie également la planification opérationnelle et la mise en œuvre des programmes sur les divers sites de villages effectuée par le PARESI.

Le renforcement des capacités du Secrétariat est ponctuellement appuyé par des experts (consultants nationaux et internationaux quand nécessaire) qui conseillent le DG 3R dans ses responsabilités de Président du Comité National.

Programme de Villages Ruraux Intégrés - Suivi des interventions sectorielles

Secteurs	Point Focal	Réalisations	Défis	Recommandations
Accès à la terre et la sécurisation foncière	Min Aménagement Territoire			
Construction abris et protection de l'environnement	PARESI/UNHCR - Min A.T.			
Accompagnement agricole et sécurité alimentaire	FAO			
Accès à l'éducation	UNICEF			
Accès à la santé	Min Santé - OMS			
Accès aux infrastructures de base eau/assainissement	UNICEF			
Développement communautaire et gouvernance	PNUD - Services Communautaires			
Revenus non agricoles et relèvement communautaire	PNUD			
Protection des droits de la personne humaine et sécurité	UNHCR			